COMMITTEE ON THE
STATUS OF ENDANGERED
WILDLIFE IN CANADA

COMITÉ SUR LA SITUATION
DES ESPÈCES EN PÉRIL
AU CANADA

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL CANADIEN POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES EN PÉRIL (CCCEP)
MAI 2003

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC)

MARCO FESTA-BIANCHET
PRÉSIDENT

AVANT-PROPOS

En 1976, le COSEPAC recevait son mandat par la recommandation 6 de la 40e Conférence fédérale-provinciale sur la faune. En juin 1988, les directeurs canadiens de la faune prescrivaient au COSEPAC de faire rapport à leur Comité.

En mars 1999, le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) publiait le nouveau mandat du COSEPAC.

Le COSEPAC détermine le statut au Canada des espèces sauvages dont l'avenir peut ne pas être assuré et rend public les renseignements sur lesquels se fonde la désignation du statut.

Le 24e rapport annuel du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada est remis par les présentes au Comité des directeurs canadiens de la faune, pour examen et commentaires.

----- ----- -----

PARTIE 1

Réunion du 25 au 29 novembre 2002

Renseignements généraux

La réunion de l'automne 2002 du COSEPAC a eu lieu à l'hôtel Cartier Place Suite, à Ottawa, en Ontario.

Tous les membres étaient présents. Le Fonds mondial pour la nature (Canada), la Fédération canadienne de la nature et la Fédération canadienne de la faune ont assisté à la réunion à titre d'observateurs permanents.

Atelier, exposés et réunion spéciale

Le 25 novembre, en après-midi, s'est tenu un atelier intitulé « Approches aux désignations de statut concernant des unités systématiques inférieures à l'espèce ». Tous les membres étaient présents, ainsi qu'un certain nombre d'observateurs. Des membres ainsi que des conférenciers invités ont présenté plusieurs exposés.

Le 26 novembre, en soirée, a eu lieu une réunion entre les membres du COSEPAC, certains observateurs qui se trouvaient à la Réunion d'évaluation des espèces, Lynda Maltby, directrice de la Direction des espèces en péril du Service canadien de la faune, et deux représentants du Comité des directeurs canadiens de la faune (CDCF), Bruce Morgan, de la Colombie-Britannique, et Steve Bowcott, de l'Ontario. Marco Festa-Bianchet, président du COSEPAC, a été invité à assister à une partie d'une réunion du CDCF pendant la semaine du 10 février 2003, à Victoria, en Colombie-Britannique, pour discuter des préoccupations mutuelles avec le CDCF ainsi que d'autres questions soulevées pendant la Réunion d'évaluation des espèces de cette semaine-là.

Le 27 novembre, en soirée, les membres et les observateurs ont assisté à un exposé intéressant et informatif donné par Steve Carr sur l'« Utilisation de la génétique moléculaire pour identifier les unités taxinomiques ».

Approbation des changements au sein des membres

Il a été décidé qu'à la suite d'appels publics de candidatures pour les sous-comités des spécialistes des espèces (à l'exception, évidemment, des coprésidents) le choix des nouveaux membres et les renouvellements seront consignés dans le procès-verbal de la réunion du Sous-comité des coprésidents et qu'il n'*est* pas nécessaire que ces changements soient transmis au comité plénier.

Nota : Les responsabilités des membres du Sous-comité des spécialistes des plantes et lichens ont été réaffectées. Erich Haber s'occupera de toutes les plantes vasculaires et René Belland, outre les mousses, se chargera également des lichens.

L'approbation des membres suivants du Comité a été recommandée pour un mandat de quatre ans, à partir du 1er janvier 2003 :

Coprésidents des sous-comités des spécialistes des espèces

Après des appels publics de candidatures et la présentation par les présidents des comités de sélection du nom des meilleurs candidats, lorsqu'il y en avait plus d'un, les membres ont voté, soit par courriel ou pendant la réunion du comité plénier, et ont choisi les personnes suivantes :

Marty Leonard est la nouvelle coprésidente du Sous-comité des spécialistes des oiseaux.
Gerry Mackie dont le mandat à titre de coprésident pour les mollusques du Sous-comité des spécialistes des lépidoptères et mollusques est renouvelé.
Ron Brooks dont le mandat à titre de coprésident du Sous-comité des spécialistes des amphibiens et reptiles est renouvelé.

Membre non gouvernemental
Steve Carr, renouvellement.

Les modifications et les renouvellements mentionnés ci-dessus vous sont soumis par la présente pour recommandation au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP).

Membres des compétences
Juanita Ptolemy, nouvelle remplaçante pour la Colombie-Britannique.
Gilles Seutin (auparavant remplaçant), maintenant membre officiel pour Parcs Canada.
Earl Wiltse (membre de la Saskatchewan) a annoncé qu'il ne sera plus membre.
Irene Bowman a annoncé qu'elle prend sa retraite du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et à titre de membre du COSEPAC pour l'Ontario.

Un calendrier des dates de renouvellement pour les membres des compétences a été remis aux membres, et Marco a mentionné que ce processus doit être clairement défini.

Manuel de l'organisation et des procédures – version n° 17

- Steve Brechtel, président sortant du Groupe de travail sur le Manuel de l'organisation et des procédures, était à la réunion pour présenter cette version. Marco a remercié Steve pour tout le travail ardu qu'il a effectué et pour son dévouement à cette tâche. Il a également remercié les membres du Groupe de travail, Michael Bradstreet, Ron Brooks, Joe Brazil et Ruben Boles.
- Steve a affirmé que le Groupe de travail s'est appuyé sur ce qui a été effectué par de nombreuses personnes, d'abord Bob Campbell, puis Theresa Fowler, et a essayé depuis les deux dernières années et demie de réunir les pratiques existantes, d'apporter des améliorations et de produire un texte cohérent.
- Steve a recommandé qu'un sous-comité permanent composé d'au moins un membre des compétences, d'un coprésident et d'un membre non gouvernemental et de quelqu'un du

Secrétariat comme membre d'office soit constitué, ce qui permettra au Manuel de continuer à évoluer, sans que trop de temps lui soit consacré aux futures réunions.

- Michael Bradstreet a été choisi comme président du Sous-comité du Manuel de l'organisation et des procédures, qui sera formé des membres suivants : Ron Brooks, Jake Rice, Siu-Ling Han, Lynda Maltby et quelqu'un du Secrétariat, comme membre d'office.
- Ce sous-comité a été chargé de commencer à travailler, dans le cadre de son mandat, à la surveillance des activités et des procédures du COSEPAC, à déterminer quand il serait possible d'améliorer l'efficacité et/ou la conformité aux lignes directrices et aux politiques appropriées et à proposer les modifications qui s'imposent.

Mandat du COSEPAC

Les membres du Comité ont discuté de certaines modifications à apporter au mandat; une nouvelle version du mandat révisé leur a été fournie après la réunion à des fins d'examen et de commentaire par ces derniers.

Rapport des groupes de travail spéciaux existants

a) Groupe de travail sur les instructions à l'intention des auteurs
Le président, Gerry Mackie, a donné aux membres une version révisée pour qu'ils l'examinent, et a proposé huit motions qui ont été approuvées. Le groupe de travail finira ces instructions pour la Réunion d'évaluation des espèces du printemps 2003.

b) Groupe de travail sur la propriété intellectuelle
Ruben Boles a présenté un exposé sur des questions relatives à la propriété intellectuelle, à la suite duquel il a été convenu que les rapports de situation seront dorénavant soumis à une nouvelle étape, au cours de laquelle le rapport provisoire sera examiné par le rédacteur du rapport, qui produira un « rapport d'information ». On accordera ensuite un deuxième contrat, probablement à la personne qui a rédigé le rapport provisoire, pour produire le rapport intermédiaire.

c) Groupe de travail sur le traitement de la taxinomie au COSEPAC
Le président, Gerry Mackie, a présenté un rapport, après quoi il a été recommandé d'ajouter un nouveau sous-comité des spécialistes des espèces au COSEPAC en raison de la séparation du Sous-comité actuel des lépidoptères et mollusques en un sous-comité des mollusques et de l'incorporation des lépidoptères dans un nouveau sous-comité des arthropodes. Cela créera un vote et deux autres coprésidents.

d) Groupe de travail sur les lignes directrices pour la catégorie « données insuffisantes »
Après une discussion, David Green a été chargé d'envoyer par courriel un texte formulé de façon appropriée pour qu'il soit examiné et commenté.

Formation de nouveaux groupes de travail spéciaux

a) Groupe de travail sur le modèle du résumé technique
David Green, président, et Gerry Mackie.

b) Groupe de travail sur l'habitat et les menaces
Jake Rice, président, Erich Haber, Gerry Mackie et Gina Schalk (Secrétariat). On propose que ce groupe de travail assure la liaison avec une personne du Secrétariat du RESCAPÉ, car il est très important pour le rétablissement que les menaces soient identifiées et signalées de façon concise.
Le président du COSEPAC et la présidente du RESCAPÉ (Lynda Maltby) se rencontreront pour discuter de la meilleure façon pour les deux comités d'assurer la liaison.

c) Groupe de travail sur les unités désignables
Gilles Seutin, Sherman Boates, Howard Powles, David Green, Suzanne Carrière, Jeff Hutchings et Mart Gross présenteront des formules pour le Manuel de l'organisation et des procédures en vertu des lignes directrices pour les unités d'inscription sur la liste inférieures à l'espèce. Marco a suggéré l'établissement d'une liaison entre ce groupe de travail et le groupe de travail sur les écozones.

d) Groupe de travail sur les écozones
Bob Campbell, président, Maureen Toner, Rosemary Curley, Howard Powles, Gilles Seutin, Tom Jung, Andrew Trites ou Hal Whitehead, Gerry Mackie, une personne du Secrétariat, Mart Gross (pas certain).

e) Groupe de travail sur les critères de radiation de la liste
Dave Fraser, président, Lucie Métras, Al Dextrase, David Green, Sherman Boates.

f) Groupe de travail sur la planification à long terme
Jim Duncan, président, René Belland, Suzanne Carrière, Tom Jung, Dave Fraser, une personne du Secrétariat.

Rapport du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA)
Henry Lickers, coprésident par intérim du Sous-comité des CTA a fait savoir ce qui suit :

- la réunion avec le Groupe de travail autochtone (GTA) s'est bien déroulée;
- le terme « rétablissement » a été retenu dans le mandat du SSE des CTA parce que les groupes autochtones estiment que le rétablissement est très important;
- le GTA est à la recherche dans tout le pays de personnes pour siéger au Sous-comité des CTA;
- le GTA tente également de choisir l'autre coprésident;
- le GTA pense que c'est une bonne idée de rencontrer les conseils de gestion des ressources fauniques (CGRF), le COSEPAC et le Secrétariat du RESCAPÉ;
- le GTA espère que, d'ici la prochaine réunion, il y aura des personnes qui pourront donner des conseils – des personnes-ressources dans chacune des grandes écozones du Canada.

David Green ajoute que faire référence au rétablissement dans le mandat du Sous-comité des CTA permettra d'obtenir simultanément de l'information sur l'évaluation et sur le rétablissement plutôt que de consulter les aînés à deux reprises.

Évaluations d'urgence
Une demande de désignation d'urgence de situation a été reçue pour deux populations de saumons sockeye (population du lac Cultus et population du lac Sakinaw). Un sous-comité d'évaluation d'urgence a été constitué; il comprend Marco Festa-Bianchet, Mart Gross, Richard Haedrich, Bob Campbell à titre de coprésidents des sous-comités des spécialistes des poissons marins et des poissons d'eau douce, Howard Powles, Dave Fraser, Theresa Fowler, à titre de membres des compétences, et Henry Lickers du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) en raison de l'importance des saumons pour les groupes autochtones. On a évalué la demande lors d'une téléconférence qui déterminait tout d'abord l'admissibilité et la nécessité d'une évaluation d'urgence. On a attribué le statut « en voie de disparition » aux deux populations le 24 octobre 2002. Les deux évaluations étaient fondées sur deux excellents rapports préparés par le ministère des Pêches et des Océans, et les membres du Sous-comité d'évaluation d'urgence ont souligné la qualité des renseignements fournis. Mart Gross fait actuellement convertir ces rapports en rapports du COSEPAC pour qu'ils soient examinés au cours de la réunion qui doit se tenir au printemps à Whitehorse, où ils seront réévalués.

Demande de réévaluation de quatre espèces de l'Ontario
Avant les évaluations prévues de la situation, Irene Bowman (membre de l'Ontario) a proposé que le COSEPAC réévalue les quatre espèces suivantes, dont le statut avait été déterminé à la réunion antérieure du printemps du COSEPAC. Aucun membre de l'Ontario n'était présent à la réunion antérieure en raison de la grève des fonctionnaires provinciaux. Irene Bowman a justifié chacune des demandes mais, après discussion, le COSEPAC a décidé de ne pas réévaluer ces espèces à l'heure actuelle et a recommandé ce qui suit :

1) Rosier sétigère
Recommandation : Que l'Ontario fournisse au Sous-comité des plantes et lichens un addenda ou un rapport mis à jour en incorporant de nouveaux renseignements pour que l'espèce puisse être étudiée de nouveau le plus tôt possible (peut-être à la réunion du printemps 2003).

2) Hyménoxys herbacé
Recommandation : Que le président du Sous-comité des spécialistes des plantes et lichens poursuive des discussions avec l'Ontario sur les préoccupations soulevées relativement au rapport.

3) Renard gris
Recommandation : Que le président du Sous-comité des spécialistes des mammifères terrestres accélère le processus de réévaluation de cette espèce.

4) Tortue musquée
Recommandation : Que l'Ontario poursuive ces discussions avec le Sous-comité des spécialistes des amphibiens et reptiles.

Désignations
Voir l'annexe I.

Communiqué
Voir l'annexe II.

Autres points à l'ordre du jour
On discute de la définition du statut d'observateur pendant une réunion, qui indique que toute personne qui n'est pas membre avec droit de vote ni un membre du personnel autorisé du Secrétariat est un observateur. Marco propose de régulariser le statut de Lynda Maltby, directrice de la Direction des espèces en péril (qui comprend le Secrétariat du COSEPAC) du Service canadien de la faune comme étant « d'office ». Il y a un commun accord à ce sujet, mais on estime qu'il est nécessaire d'élaborer des formules appropriées pour en discuter un peu plus tard et les recommander pour approbation. Marco est chargé de trouver les formules appropriées.

Autres réunions prévues, etc.
- Marco a été invité à rencontrer le CDCF à Victoria, le 12 février 2003.
- Marco et certains membres du COSEPAC rencontreront le Conseil canadien des pêches et le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques le 13 janvier 2003, en après-midi, à la Place Vincent Massey, à Gatineau, pour discuter certaines des questions et des préoccupations de ces deux organismes.
- Marco coprésidera avec Bob Stevenson une réunion des membres du COSEPAC et des membres du GTA, qui aura lieu le 8 mars 2003, à Ottawa, au Odawa Centre, pour discuter du mandat du SSE des CTA.
- Un atelier des CGRF et du COSEPAC aura lieu les 26 et 27 avril 2003, tout juste avant la prochaine Réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC, à Whitehorse (Yukon). Cet atelier donnera aux membres l'occasion de se rencontrer en personne pour voir comment le COSEPAC peut continuer à collaborer avec les CGRF.

Prochaine Réunion d'évaluation des espèces
Du 28 avril au 2 mai, à Whitehorse.

PARTIE 2

Réunion du 28 avril au 2 mai 2003

Message spécial
La réunion du printemps du COSEPAC a été précédée d'un atelier d'une journée et demie qui a eu lieu les 26 et 27 avril 2003 et auquel ont participé plusieurs membres du COSEPAC ainsi que des représentants de presque tous les conseils de gestion de ressources fauniques (CGRF). L'atelier s'est avéré informatif et productif, et représentait une étape importante du développement des relations entre le comité et ces conseils. Une annexe décrivant les détails de cette relation a fait l'objet de discussions et a été rédigée de nouveau avec la participation des représentants des CGRF et du COSEPAC. Une ébauche ultérieure de cette annexe fera éventuellement partie du Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC.

Renseignements généraux
La réunion du printemps 2003 du COSEPAC a eu lieu au Centre McIntryre de Whitehorse (Yukon), du 28 avril au 2 mai 2003. Elle était présidée par Marco Festa-Bianchet (Ph.D.).

Tous les membres y étaient sauf Siu-Ling Han du Nunavut. Henry Lickers, coprésident intérimaire du Sous-comité des CTA, était également absent. Les deux ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion pour des raisons de santé.

Approbation des modifications à l'effectif et renouvellements de mandats

Des appels de membres ont été émis puisque les mandats des membres suivants prendront fin le 31 décembre 2003.

Les membres titulaires suivants ont été les seuls candidats. Leur candidature a été examinée, et le renouvellement a été recommandé par les comités de sélection.

Andrew Trites, coprésident, Sous-comité de spécialistes des poissons marins
René Belland, coprésident, Sous-comité de spécialistes des plantes et des lichens
Claude Renaud, coprésident, Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce
Marco Festa-Bianchet, coprésident, Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres

Les membres suivants ont vu leur adhésion renouvelée par suite d'un processus de sélection selon lequel toutes les demandes ont été étudiées et évaluées par un comité de sélection. Les deux meilleurs candidats pour chaque poste ont été présentés au COSEPAC et ont fait l'objet d'un vote :

Michael Bradstreet, membre non gouvernemental
Richard Haedrich, coprésident, Sous-comité de spécialistes des poissons marins

Les autres modifications à l'effectif suivantes ont été apportées :

Parcs Canada

Membre remplaçant, Parcs Canada –Peter Achuff (Ph.D.)

Saskatchewan
Nouveau membre – Jeanette Pepper (poste libéré par Earl Wiltse)
Membre remplaçant – actuellement vacant (libéré par Rick Espie (Ph.D.))

Sous-comité des CTA
Nouveau coprésident intérimaire – Larry Carpenter, président du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) qui a été mis en nomination par le Groupe de travail autochtone en mars 2003.

Les nouveaux membres susmentionnés ont participé à cette réunion.

Les modifications à l'effectif et les renouvellements de l'adhésion susmentionnés vous sont par la présente soumise pour recommandation au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP)

Un groupe de travail a été créé afin d'élaborer de meilleures lignes directrices pour la sélection parmi les candidats concurrents. Les membres suivants se sont portés volontaires :
Marco Festa-Bianchet
Claude Renaud
Gerry Mackie
Marty Leonard
Steve Brechtel

Mandat - COSEPAC
Le mandat révisé du COSEPAC a été examiné et discuté.
(Voir l'annexe III)

Le mandat révisé du COSEPAC vous est par la présente soumis pour *recommandation au CCCEP*.

Mandat – Comité des CTA
La version 16 de l'ébauche du mandat du Comité des CTA (dans lequel figure la fonction du Sous-comité des CTA au sein du COSEPAC) a été discutée lors de la réunion du COSEPAC avec le Groupe de travail autochtone en mars 2003. Ce mandat a été fourni à Environnement Canada à la suite de la réunion de mars pour qu'il soit examiné et pour que des commentaires soient formulés à son sujet.
Les membres ont examiné cette version, et on a convenu que Marco écrive une lettre au Groupe de travail autochtone abordant des préoccupations précises.

Rapport du Sous-comité des coprésidents
Les points clés suivants ont été soulevés :
1. Espèces inscrites à l'annexe 2 (LEP)
On a examiné la liste des espèces, et les coprésidents étaient de l'avis que les espèces restantes sur la liste pourraient être réévaluées d'ici trois ans.

2. Confidentialité des données quant aux données relatives à l'emplacement des espèces en péril
La question a été discutée, et on a été de l'avis, en ce qui concerne l'accès à l'information, que l'information importante divulguant des renseignements précis sur l'emplacement des espèces en péril ne devrait pas être accessible au grand public.
Étant donné que, actuellement, rien n'empêche la diffusion de cette information, on a cru que la question devrait être étudiée le plus tôt possible. Le Secrétariat approfondira la question

3. Examen des rapports de situation par les compétences
On a discuté d'une première ébauche d'un modèle pour établir des lignes directrices relatives à l'examen des rapports de situation. Le modèle sera élaboré davantage et sera soumis au COSEPAC pour approbation.

Comité de mise en candidature pour la présidence - printemps 2004
Les membres suivants se sont portés volontaires pour faire partie du Comité des mises en candidature :
Jeff Hutchings (président)
René Belland
Gilles Seutin
Al Dextrase
Lucie Métras (Secrétariat)

Désignation des statuts des espèces
On a abordé de nouveau la question de la confidentialité auprès des membres. Ces derniers ont demandé, à la suite de la désignation, de veiller à ce que l'aire d'occurrence soit confirmée, que les critères respectés soit clairement énoncés et que les raisons de la désignation tiennent compte également des zones principales d'incertitude.

Voir l'annexe IV pour la liste des désignations, incluant la confirmation des désignations d'urgence d'octobre 2003 relatives aux populations de saumon rouge des lacs Sakinaw et Cultus (Colombie-Britannique).

Communiqué de presse
Marco Festa-Bianchet, Howard Powles, Richard Haedrich, Al Dextrase et Erich Haber se sont portés volontaires pour aider à l'ébauche du communiqué de presse, lequel a par la suite été examiné par tous les membres du COSEPAC.

Voir l'annexe V.

Manuel des opérations et des procédures
On a convenu que le manuel soit renommé *Manuel des opérations* (et non *de l'organisation*) *et des procédures*. Le COSEPAC a précisé que la responsabilité du contenu et des changements apportés au Manuel des opérations et des procédures repose sur le COSEPAC. Le Sous-comité des opérations et des procédures peut apporter des changements mineurs, mais consultera le COSEPAC quant aux changements majeurs exigeant un vote majoritaire aux deux tiers.

Membres d'office

Les membres, à la suite d'une discussion, ont décidé qu'aucun statut « d'office » ne serait accordé au directeur de la Direction des espèces en péril du Service canadien de la faune. Les membres ont affirmé qu'ils continueront à accueillir le directeur et tous les directeurs des espèces en péril aux réunions du COSEPAC. Par contre, le statut de toutes les personnes non membres du COSEPAC et des remplaçants, à part le personnel du Secrétariat du COSEPAC, demeurera celui d'observateur.

Renforcer la relation (COSEPAC – RESCAPÉ)
À la suite d'une discussion, on a convenu qu'un Groupe de travail serait mis sur pied pour étudier la forme, le contenu et le format d'un document qui lierait l'évaluation des espèces au rétablissement. Ce groupe de travail étudierait également la validité et la pertinence des questions soulevées par le RESCAPÉ.

Liaison du COSEPAC au groupe de travail du RESCAPÉ :
Marco Festa-Bianchet
Dave Fraser
Joe Brazil
Jim Duncan
Dick Cannings
Steve Brechtel
Lucie Métras, Secrétariat.

On a assigné à Marco la tâche de communiquer avec le président du RESCAPÉ à ce sujet.

Plan de travail et budget du Secrétariat
Un groupe de travail a été constitué et chargé de réviser l'ébauche du plan de travail et du budget pour 2003-2004 et de formuler des commentaires à son sujet; il comprenait : Gilles Seutin, Mart Gross, Bob Campbell et Erich Haber.

L'ébauche finale du plan de travail et du budget a été examinée et approuvée.
Voir l'annexe VI.

Liste des espèces candidates
Les coprésidents ont accepté de dresser une liste d'espèces candidates en choisissant des espèces prioritaires pour les nouveaux rapports, avec des justifications, et ils produiront un document que le COSEPAC devra accepter et qui devra être approuvé par courriel.

Vote électronique
On a décidé que le COSEPAC procédera à des votes électroniques au cours de ses réunions futures. Le Secrétariat obtiendra l'équipement nécessaire pour ce faire.

Réévaluations
On a signalé ce qui suit :
- Les espèces inscrites dans la catégorie « non en péril » sont réévaluées seulement si elles ont été repriorisées.
- Les espèces inscrites dans la catégorie « données insuffisantes » sont réévaluées après dix ans.

Instructions à l'intention des auteurs
Gerry Mackie, président du groupe de travail, a présenté la version révisée des Instructions à l'intention des auteurs pour examen et commentaires.

Un groupe de travail a été constitué pour cerner les questions liées aux rapports non sollicités pour la prochaine réunion prévue pour l'automne :

Gilles Seutin, président
Marty Leonard
Maureen Toner

Lignes directrices concernant les conflits d'intérêts
On a approuvé l'ébauche révisée et on a accepté qu'elle soit intégrée au Manuel des opérations et des procédures.

Unités désignables
On a révisé le rapport du groupe de travail et fait des commentaires à son sujet. On a noté particulièrement que la référence aux espèces d'« importance nationale » sera éliminée du Manuel des opérations et des procédures ainsi que des rapports.

On a accepté que l'auteur d'un rapport puisse proposer des évaluations de la situation sous le niveau des espèces et qu'il puisse en discuter avec le sous-comité de spécialistes des espèces approprié, mais que le pouvoir de faire des recommandations au COSEPAC quant à la désignation demeure au sous-comité de spécialistes des espèces.

On a accepté que le groupe de travail, composé des personnes ci-dessous, continue de travailler, même si le document sera incorporé au Manuel des opérations et des procédures « tel quel » :
David Green, président
Howard Powles
Jeff Hutchings
Steve Carr
Mart Gross
Gilles Seutin

Proposition pour le sous-comité de spécialistes des arthropodes
On a soumis un document pour examen et approbation, et il est par la présente soumis pour recommandation au CCCEP (annexe VII).

Écozones
On a soumis la carte des poissons d'eau douce et celle des amphibiens et reptiles (et des mollusques terrestres) pour qu'elles soient ajoutées à la carte actuelle des écozones du COSEPAC et comprise dans le Manuel des opérations et des procédures.

Prochaines réunions
Du 24 au 28 novembre 2003, à Ottawa
Du 26 au 30 avril 2004, à Port Rowan (Ontario)

Joe Brazil (Terre-Neuve-et-Labrador) a offert d'être l'hôte de la réunion d'évaluation des espèces du printemps 2005, au parc national Gros-Morne.

Remerciements

Marco a remercié les membres, particulièrement le personnel du Secrétariat de leur initiative continue, de leur bon travail et de leur appui professionnel.

On a remercié de façon particulière Tom Jung et la Direction de la faune et du poisson du Yukon d'avoir été l'hôte d'une réunion couronnée de succès et agréable à Whitehorse.

~~~~~ ~~~~~ ~~~~~
~~~~~

ANNEXE I. Évaluations des statuts du COSEPAC, novembre 2002.

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. Une justification de la désignation est donnée pour chaque espèce. Les notes d'évaluation et un court historique des désignations de statut suivent. L'aire de répartition canadienne de chaque espèce (selon la province, le territoire, l'océan) est fournie.

Mammifères

Baleine à bec commune ***Hyperoodon ampullatus*** **En voie de disparition**

Population du plateau néo-écossais

Justification de la désignation

Cette population compte environ 130 individus et semble stable à l'heure actuelle. Les exploitations pétrolières et gazières à l'intérieur et autour de l'habitat principal de cette population représentent les plus grandes menaces et réduiront probablement la qualité de l'habitat. Cependant, il existe peu de renseignements sur la façon dont l'espèce est touchée ou non par les activités de l'exploitation pétrolière et gazière.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1996. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant accompagné d'un addenda.

Ours polaire ***Ursus maritimus*** **Préoccupante**

Justification de la désignation

Ce très grand carnivore joue un rôle essentiel dans l'écosystème arctique du Canada et est d'une importance considérable pour les peuples autochtones du Nord. La très grande quantité de renseignements à long terme disponibles pour cette espèce indiquent que la plupart des populations semblent stables. Quelques populations ont connu un déclin, et des mesures correctives sont prises pour inverser ces tendances. Toutefois, cette espèce a un taux lent de reproduction et est très vulnérable à la prise excessive des femelles adultes. Sa conservation dépend ainsi considérablement de stratégies de gestion appropriées. Les ours polaires sont également touchés par le changement climatique. Dans la partie sud de leur aire de répartition, une tendance vers des saisons plus longues sans glace a influé sur leur cycle biologique. De plus, en tant que prédateur de niveau trophique supérieur, les ours possèdent un certain nombre de substances polluantes dans leur corps, ce qui pourrait augmenter le taux de mortalité si les niveaux devenaient toxiques.

Répartition YT NT NU MB ON QC NL

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1986. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « préoccupante » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999 et en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant accompagné d'un addenda.

Oiseaux

Courlis à long bec ***Numenius americanus*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
L'espèce est associée à l'habitat de prairie qui a connu un déclin et pourrait diminuer davantage. La population mondiale est en déclin.

Répartition BC AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Reptiles

Massasauga de l'Est ***Sistrurus catenatus catenatus*** **Menacée**

Justification de la désignation
Le massasauga a connu un important déclin en matière de répartition et d'abondance en raison de la persécution par les humains, de la mortalité sur le réseau routier en croissance dans le Sud de l'Ontario, de perte d'habitat causée par le drainage de terres humides et la destruction de gîtes d'hivernage et de fragmentation de l'habitat par les routes. Des activités récentes menées par l'équipe de rétablissement ont réduit la persécution par les personnes, mais les réseaux routiers en croissance et la construction de chalets ainsi que l'expansion urbaine continuent de réduire l'aire de répartition et l'abondance de cette espèce.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Amphibiens

Grenouille léopard ***Rana pipiens*** **Préoccupante**
Populations boréales de l'Ouest/des Prairies

Justification de la désignation
Cette espèce demeure répandue, mais elle a connu une grave contraction de son aire de répartition et une perte de populations, particulièrement dans l'Ouest. Cette contraction a été accompagnée d'un isolement accru des populations restantes dont la taille fluctue largement. Cette espèce est touchée de manière défavorable par la conversion de l'habitat, incluant le drainage et l'eutrophisation de terres humides, l'introduction de poissons gibier, la prise, la contamination par pesticides et la fragmentation qui freine la recolonisation et le sauvetage des populations en déclin.

Répartition NT AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée préoccupante en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant.

Crapaud de l'Ouest ***Bufo boreas*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
Cette espèce a connu des déclins de populations et des disparitions de populations; de nombreuses données en montrant au moins une. L'espèce est relativement intolérante à l'expansion urbaine et à la conversion de l'habitat à des fins d'utilisation agricole. Dépendante de mares oligotrophes et sans poissons et de petits lacs pour sa reproduction, l'espèce est également vulnérable à la détérioration de l'habitat, aux prédateurs et aux compétiteurs exotiques introduits et aux maladies. Cette espèce demeure répandue et abondante localement dans l'ensemble de son aire de répartition historique au Canada, malgré sa vulnérabilité connue à l'expansion urbaine, à la conversion de l'habitat à des fins d'agriculture, à la détérioration de l'habitat, aux prédateurs et aux compétiteurs exotiques introduits ainsi qu'aux maladies, lesquels ont tous lourdement contribué à la réduction de son abondance et de son aire de répartition plus au sud.

Répartition YT NT BC AB
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Poissons

Épinoche benthique du lac Enos ***Gasterosteus* sp.** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Ces poissons sont limités à un seul petit lac sur l'île de Vancouver et connaissent une grave diminution du nombre d'individus en raison de la détérioration de la qualité de l'habitat et de l'introduction d'espèces exotiques.

Répartition BC
Historique du statut
La désignation initiale (incluant les espèces benthique et limnétique) était « menacée » en avril 1988. Divisée en deux espèces lors d'un réexamen en novembre 2002: épinoche benthique du lac Enos et épinoche limnétique du lac Enos. L'épinoche benthique du lac Enos a été désignée en novembre 2002 comme étant en voie de disparition. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Épinoche limnétique du lac Enos ***Gasterosteus* sp.** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Ces poissons sont limités à un seul petit lac sur l'île de Vancouver et connaissent une grave diminution du nombre d'individus en raison de la détérioration de la qualité de l'habitat et de l'introduction d'espèces exotiques.

Répartition BC
Historique du statut
La désignation initiale (incluant les espèces benthique et limnétique) était « menacée » en avril 1988. Divisée en deux espèces lors d'un réexamen en novembre 2002: épinoche benthique du lac Enos et épinoche limnétique du lac Enos. L'épinoche limnétique du lac Enos a été désignée en novembre 2002 comme étant en voie de disparition. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Chat-fou du Nord ***Noturus stigmosus*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation

Cette espèce a une aire de répartition canadienne très limitée (deux localités existantes), touchée par la détérioration de la qualité de l'eau et les interactions négatives éventuelles avec une espèce exotique. Une population (rivière Sydenham) est disparue depuis 1975.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce examinée en avril 1993 et inscrite à la catégorie d'espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes. Réexamen en avril 1998 et désignée « préoccupante ». Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant accompagné d'un addenda.

Méné camus ***Notropis anogenus*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation

Le méné camus a une répartition canadienne limitée et fragmentée, ne se trouvant qu'en Ontario où il est exposé à une diminution de la qualité de l'habitat. La nature isolée de l'habitat préféré peut empêcher la connectivité des populations fragmentées et peut prévenir le flux génétique entre les populations existantes et faire obstacle à la colonisation d'autres habitats convenables. Deux localités sur cinq ont été perdues.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Meunier de Salish ***Catostomus* sp.** **En voie de disparition**

Justification de la désignation

Le meunier de Salish a une aire de répartition canadienne très limitée dans laquelle les populations sont en déclin en raison de la perte et de la détérioration de l'habitat résultant de l'expansion urbaine, agricole et industrielle.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Naseux moucheté ***Rhinichthys osculus*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation

Le naseux moucheté a une aire de répartition canadienne très limitée où il est exposé à la détérioration de la qualité de l'eau résultant de l'expansion urbaine et industrielle ainsi qu'à la perte de l'habitat préféré et à la fragmentation de celui-ci en raison de la construction d'un barrage proposé.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1980. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Bocaccio ***Sebastes paucispinis*** **Menacée**

Justification de la désignation
Une combinaison d'un faible recrutement et des incidences de la prise a mené à de graves déclins et à une abondance faible du frai de cette espèce canadienne.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Loup de Bering ***Anarhichas orientalis*** **Données insuffisantes**

Justification de la désignation
L'information servant à établir avec assurance toute catégorie de risque du COSEPAC n'est pas disponible. Des données sur la répartition, l'abondance et l'habitat particulier, incluant tout changement observé au cours du temps, sont particulièrement nécessaires.

Répartition Océan Arctique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. La situation a été réexaminée en novembre 2002, et l'espèce a été inscrite dans la catégorie « données insuffisantes ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Mollusques

Limace du Puget ***Cryptomastix devia*** **Disparue du Canada**

Justification de la désignation
Au Canada, l'espèce n'était connue auparavant (1850-1905) que par trois anciens enregistrements provenant de l'île de Vancouver et de la partie continentale sud-ouest de la Colombie-Britannique. Malgré des relevés couvrant 38 endroits arborés en 1986 et 450 endroits depuis 1990 pour les gastropodes terrestres et 142 endroits précisément pour localiser *C. devia* (total d'environ 110 personnes heures), aucun individu n'a été trouvé. Les régions dans lesquelles *C. devia* semblait avoir été observé ont été lourdement touchées par l'urbanisation et l'utilisation agricole.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « disparue du Canada » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Physe du lac Winnipeg ***Physa* sp.** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Les populations de cette espèce endémique canadienne sont restreintes au lac Winnipeg où se poursuivent des déclins en matière d'occurence, de zone d'occupation et d'étendue d'habitat en raison de modifications à l'habitat, de perturbations anthropiques et de la qualité de l'habitat. Les données portent à croire que les nutriants et les produits contaminants des bassins de stabilisation des eaux usées, des industries, des installations de stockage des déchets et/ou des décharges contribuent aux déclins.

Répartition MB
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Escargot-forestier de Townsend ***Allogona townsendiana*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
L'espèce se limite à une très petite région de la partie continentale extrême du Sud-Ouest de la Colombie-Britannique et du Sud de l'île de Vancouver. Les populations sont grandement fragmentées et connaissent un déclin continu en matière d'occurence, de zone d'occupation et de superficie, d'étendue et de qualité de l'habitat principalement en raison de l'expansion urbaine. Même s'il semble y avoir d'autres localités, l'espèces est toujours très peu commune.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Plantes

Aristide à rameaux basilaires ***Aristida basiramea*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Quelques populations isolées et fragmentées trouvées dans de très petits habitats dans des zones peuplées sujettes à d'autres perturbations et pertes d'habitat à cause d'activités comme l'extraction de sable, l'utilisation récréative et l'expansion urbaine.

Répartition ON QC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Lipocarphe à petites fleurs ***Lipocarpha micrantha*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Une espèce isolée n'existant que dans trois sites et dont la plus importante population est menacée par des pertes potentiellement importantes d'habitat et de population.

Répartition BC ON

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1992. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Abronie à petites fleurs ***Tripterocalyx micranthus*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Une espèce annuelle se trouvant dans quelques habitats de collines sablonneuses grandement dispersés où les populations occupent de très petits sites et comptent peu d'individus, et dont le nombre fluctue grandement selon le niveau des précipitations.

Répartition AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1992. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Lupin des ruisseaux ***Lupinus rivularis*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Une espèce très restreinte dont très peu de populations existent et dont il ne reste qu'un très petit nombre de plantes; toutes les populations sont près de développements industriels et autres et sont menacées par des éléments tels que la perte d'habitat, l'épandage d'herbicide, la prédation par des limaces exotiques; elles sont sujettes aux invasions génétiques par hybridation avec une espèce de lupin non indigène.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Ptéléa trifolié ***Ptelea trifoliata*** **Menacée**

Justification de la désignation
Une espèce dont l'aire de répartition est restreinte au Canada et la taille de la population est petite, se trouvant principalement le long d'habitats riverains sableux. L'espèce a subi de lourdes pertes à certains de ses sites en raison du développement à des fins de construction de chalets, de dommages à ses habitats causés par le nombre croissant de cormorans nicheurs et d'autres facteurs inconnus. Une menace potentielle nouvellement reconnue dont l'incidence est inconnue, est posée par un coléoptère perceur récemment découvert qui cause des dommages aux fleurs et à de grandes parties de la couronne des arbres.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1984. Réexamen du statut: l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « menacée » en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Polémoine de Van Brunt ***Polemonium vanbruntiae*** **Menacée**

Justification de la désignation
Quelques populations existantes qui occupent de très petits habitats en péril à cause des répercussions agricoles, des pressions liées à l'exploitation forestière et à d'autres activités récréatives.

Répartition QC
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Tradescantie de l'Ouest ***Tradescantia occidentalis*** **Menacée**

Justification de la désignation
Une espèce vivace restreinte à quatre habitats de dunes isolés où elle est en péril à cause de l'euphorbe ésule qui l'envahit, le broutage du bétail et la stabilisation des dunes.

Répartition AB SK MB
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Aster divariqué ***Eurybia divaricata*** **Menacée**

Justification de la désignation
Populations géographiquement restreintes et fragmentées, menacées par une constante perte d'habitat, des espèces envahissantes, le broutage des cerfs et les activités récréatives qui nuisent aux populations le long des sentiers.

Répartition ON QC
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1995. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Mousses

Macounie luisante ***Neomacounia nitida*** **Disparue**

Justification de la désignation
Cette mousse robuste et bien visible appartient à un genre monotypique endémique au Canada. Elle a été observée pour la première fois en 1864 dans un marais d'ormes et de cèdres près de Belleville; on ne la connaît qu'à partir de ces collectes originales. Le site original avait été défriché en 1892, et l'espèce n'a jamais été revue depuis, malgré des recherches en 1972 et en 2001.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « disparue » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Ptychomitre à feuilles incurvées ***Ptychomitrium incurvum*** **Disparue du Canada**

Justification de la désignation
Une petite mousse largement répartie dans les forêts décidues de l'Est, dans l' Est de l'Amérique du Nord et dont la fréquence d'occurrence s'atténue vers la partie nord de son aire de répartition. Au Canada, la seule localité connue de l'espèce provient d'une unique observation sur un bloc rocheux du Sud de l'Ontario en 1828. En dépit de collectes effectuées pendant de nombreuses années dans cette région, l'espèce n'a jamais été revue.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « disparue du Canada » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Scoulérie à feuilles marginées ***Scouleria marginata*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Cette mousse est une espèce large et voyante qui se trouve juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Il s'agit d'une espèce rare, endémique en Amérique du Nord, dont l'occurrence la plus au nord et unique au Canada a été observée dans le Sud de la Colombie-Britannique. Même si cette espèce n'a pas été revue dans ce site lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les systèmes hydrographiques avoisinants.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Fabronie naine ***Fabronia pusilla*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
La fabronie naine est une petite espèce qui pousse habituellement parmi d'autres mousses sous la formed'un épiphyte sur les arbres. Au Canada, elle se trouve dans deux localités: un site qui est aujourd'hui submergé et un deuxième qui est associé à une falaise dans le Sud-Ouest de la Colombie-Britannique. Cette dernière localité est celle qui se trouve le plus au nord en ce qui concerne cette espèce. Même si l'espèce n'a pas été revue dans ce site existant lors de récents relevés, l'étendue de l'habitat disponible aux seuls sites connus ainsi que la petite taille de cette mousse laissent présager que l'espèce est peut-être encore présente au Canada.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Lichens

Chénothèque de Servit ***Chaenotheca servitii*** **Données insuffisantes**

Justification de la désignation
Un lichen à apparence piquante, rare à l'échelle mondiale. Au Canada, il n'a été trouvé qu'une seule fois, sur une bille de bouleau jaune en décomposition dans un peuplement de forêts matures en Nouvelle-Écosse. En Europe, on ne l'a observé que dans trois sites et il ne se trouve plus à l'un deux. Des renseignements et une étude supplémentaires sont requis.

Répartition NS
Historique du statut
Espèce désignée « données insuffisantes » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Phéocalicie du chêne rouge ***Phaeocalicium minutissimum*** **Données insuffisantes**

Justification de la désignation
Un petit champignon parasite du chêne rouge, parent de genres qui ressemblent ou qui sont des parasites du lichen et dont l'existence est connue dans quatre localités dans le monde entier, toutes dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord; on le trouve dans une chênaie sur cinq où il est cherché. Sa très petite taille (tige fructifère de moins de 0,5 mm de haut, et un thalle à peine visible) rend fort probable le fait qu'il passe souvent inaperçu.

Répartition QC NB
Historique du statut
Espèce désignée « données insuffisantes » en novembre 2002. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Note: Le rapport sur le sclérophore givré (*Sclerophora peronella*) a été retiré pour l'inclusion de renseignements supplémentaires. Le rapport sur le Faucon pèlerin, *anatum* (*Falco peregrinus anatum*), a été retiré afin qu'un rapport combiné pour tous les Faucons pèlerins au Canada soit présenté au COSEPAC à une date ultérieure.

ANNEXE II
Le COSEPAC ajoute des espèces à la liste canadienne des espèces en péril

Ottawa, le 29 novembre 2002 – Onze espèces, incluant l'escargot-forestier de Townsend et la fabronie naine, ont été ajoutées à la liste canadienne des espèces en péril à la suite des évaluations scientifiques effectuées cette semaine par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

La liste comporte maintenant 415 espèces inscrites dans diverses catégories de risque, dont 141 considérées *en voie de disparition*, 99 qui sont *menacées* et 142 qui sont *préoccupantes*. De plus, 21 espèces sont *disparues du Canada* et 12 sont *disparues*.

La population du plateau néo-écossais de la baleine à bec commune est passée à la catégorie de risque plus élevé *en voie de disparition*. La population estimée de cette baleine, qui se trouve principalement dans un canyon sous-marin de l'océan Atlantique, que l'on nomme « le ravin » au large de la côte de la Nouvelle-Écosse, contient environ 130 individus au total. La baleine à bec commune est reconnue comme étant l'une des espèces de baleines les plus « amicales », nageant souvent tout près des bateaux qui naviguent dans son habitat. Ce côté convivial a fait d'elle une cible facile pour les chasseurs de baleines, qui ont activement chassé l'espèce jusqu'au milieu des années 1960. La baleine à bec commune est un des mammifères qui plongent le plus profondément, atteignant régulièrement des profondeurs dépassant 1 000 mètres.

La population du plateau néo-écossais de la baleine à bec commune est menacée par l'exploration pétrolière et gazière et par des projets de développement dans son habitat principal et autour de celui-ci près de l'île de Sable. Des baleines à bec ont péri ailleurs à cause des grands bruits sous l'eau associés à l'exploration sous-marine et aux exercices militaires.

Le COSEPAC a évalué 31 espèces au cours de sa réunion de cinq jours tenue à Ottawa. Deux autres évaluations d'espèces ont été reportées. Quinze espèces ont été évaluées pour la première fois. De ces espèces, l'escargot-forestier de Townsend, la physe du lac Winnipeg, le lupin des ruisseaux et l'aristide à rameaux basilaires ont été ajoutés à la catégorie *en voie de disparition*, soit la catégorie de risque le plus élevé.

Sept des espèces qui ont été réévaluées ont été inscrites à une catégorie de risque plus élevé, y compris trois poissons d'eau douce (le méné camus, le naseux moucheté et le chat-fou du Nord) et trois plantes (le lipocarphe à petites fleurs, le ptéléa trifolié et l'abronie à petites fleurs).

La macounie luisante a été désignée comme étant *disparue*. Son seul site documenté a été déboisé en 1892, et l'espèce n'a plus jamais été revue.

Il a été déterminé que deux espèces sont *disparues du Canada*. La limace du Puget du Sud-Ouest de la Colombie-Britannique et le ptychomitre à feuilles incurvées du Sud de l'Ontario.

Marco Festa-Bianchet (Ph.D.), président du COSEPAC, a déclaré : « Le COSEPAC a récemment consacré beaucoup de temps et d'énergie à réévaluer les espèces *menacées* et *en voie de disparition*, et nous sommes maintenant prêts pour la Loi sur les espèces en péril proposée par le gouvernement. »

Le COSEPAC est un organisme indépendant composé de spécialistes des espèces sauvages, qui utilise la meilleure information disponible pour déterminer le niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada. Depuis sa création il y a 25 ans, le comité a effectué 589 évaluations d'espèces. Le COSEPAC se compose de membres d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, d'établissements universitaires ainsi que d'un membre possédant une expertise en connaissances traditionnelles autochtones. Le COSEPAC tiendra sa prochaine réunion au Yukon au printemps de 2003; il s'agira de la première fois que les membres du Comité se réuniront au Nord du 60^{e} parallèle.

Définition des termes et des catégories de risque du COSEPAC

Espèce : Toute espèce, sous-espèce, variété ou population indigène de faune ou de flore sauvage géographiquement définie.
Population : Tout groupe de végétaux ou d'animaux géographiquement ou autrement distinct, qui a peu d'interaction démographique ou génétique avec d'autres tels groupes.
Disparue : Toute espèce qui n'existe plus.
Disparue du Canada : Toute espèce qui n'est plus présente au Canada à l'état sauvage, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition : Toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
Menacée : Toute espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas inversés.
Préoccupante : Toute espèce qui est particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels, mais qui n'est pas en voie de disparition ou menacée.
Non en péril : Toute espèce qui, après évaluation, est jugée non en péril.
Données insuffisantes : Toute espèce dont le statut ne peut être précisé à cause d'un manque de données scientifiques.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marco Festa-Bianchet (Ph.D.)
Président, COSEPAC
(819) 563-6226

(819) 821-8000 (poste 2061)
Marco.Festa-Bianchet@usherbrooke.ca

Les questions concernant la baleine à bec commune devraient être adressées à :

Hal Whitehead (Ph.D.)
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des mammifères marins
(902) 479-1861
hal.whitehead@dal.ca

Les questions concernant les mousses devraient être adressées à :

René Belland (Ph.D.)
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des plantes et lichens
(780) 987-3054
rene.belland@ualberta.ca

Renseignements généraux :
Secrétariat du COSEPAC
(819) 997-4991
www.cosepac.gc.ca

Note aux membres des médias : M. Festa-Bianchet (Ph.D.), M. Belland (Ph.D.) et M. Whitehead seront en transit vendredi après-midi, le 29 novembre, mais répondront aux messages téléphoniques et électroniques en fin d'après-midi ou en début de soirée.

ANNEXE III

Revisé le 27 mai 2003
(Le nouveau texte est **en caractère gras**)

MANDAT
COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC)

Rôle :

Évaluer la situation en matière de conservation des espèces qui peuvent être en péril au Canada, faire rapport sur les résultats des évaluations, **y compris sur leurs raisons et leurs incertitudes**, au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) et au public canadien. Le COSEPAC se sert des meilleures connaissances scientifiques, autochtones et communautaires disponibles pour évaluer les espèces. Le processus d'évaluation est indépendant et transparent.

Contexte :

Au nom du CCCEP, le Comité des directeurs canadiens de la faune fournit une orientation générale au COSEPAC sur des questions d'organisation et de procédures, telles que la composition, la structure et les critères. Dans ce cadre, les évaluations du COSEPAC sont effectuées et font l'objet d'un rapport de manière indépendante et transparente. Pour déterminer les espèces candidates aux évaluations, le COSEPAC se sert, parmi d'autres sources d'information, des évaluations fournies par le Groupe de travail national sur la situation générale. La documentation du COSEPAC est fournie au Groupe de travail national sur le rétablissement comme point de départ en ce qui concerne la planification du rétablissement.

Structure et effectif :

Le COSEPAC comprend des experts scientifiques en biologie de la conservation, en écologie, en taxinomie, en gestion des espèces sauvages, en évaluation des stocks, en biologie des populations, en connaissances autochtones ou communautaires et dans des domaines afférents. Il est composé d'experts de chacune des provinces et chacun des territoires (1 chacun pour un total de 13), un expert de chacun de quatre ministères ou organismes fédéraux (SCF, MPO, Parcs Canada et le Musée de la nature au nom du Partenariat fédéral sur la biosystématique), leurs remplaçants, les coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces, **les coprésidents du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones** ainsi que trois experts scientifiques non gouvernementaux. **Tous les membres sont nommés au titre du droit fédéral à des mandats renouvelables de quatre ans. Les précisions sur le choix des membres sont présentées à l'annexe 1. Le président du COSEPAC est membre du comité et il est élu pour deux ans par vote secret des membres du COSEPAC.**

***Sous-comités** de spécialistes des espèces* – Les Sous-comités de spécialistes des espèces (SSE, annexe 2) comprennent deux coprésidents **et un minimum de cinq membres. Ils préparent des rapports de situation pour les évaluations du COSEPAC.** Le besoin de nouveaux Sous-comités de spécialistes des espèces est évalué par le COSEPAC en consultation avec le CCCEP.

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones – Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones facilite l'incorporation des connaissances traditionnelles autochtones au processus du COSEPAC pour l'évaluation de la situation. Il est dirigé par deux coprésidents choisis parmi les membres du Sous-comité.

Sous-comité des coprésidents – Le Sous-comité des coprésidents du COSEPAC comprend les coprésidents des Sous-comités des spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones, et **il est présidé par le président du COSEPAC. Il s'occupe des aspects techniques des travaux des SSE et donne des conseils sur ces questions au COSEPAC.**

***Sous-comité des évaluations d'urgence* – Le président du COSEPAC peut établir un Sous-comité des évaluations urgentes pour s'occuper spécifiquement d'une demande d'évaluation d'urgence. Un Sous-comité des évaluations d'urgence comprend le président du COSEPAC, les membres du COSEPAC des compétences responsables de l'aire de répartition de l'espèce, les coprésidents des SSE appropriés et d'autres membres du COSEPAC au choix du président. Le Sous-comité évalue les données disponibles et peut classifier l'espèce dans une catégorie de risque appropriée. Dès que possible, un rapport sur l'espèce sera examiné par le COSEPAC au cours d'une réunion d'évaluation des espèces, et l'espèce sera réévaluée.**

***Sous-comité du Manuel des opérations et des procédures* – Ce Sous-comité est composé des membres du COSEPAC et il met à jour le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC à la demande du COSEPAC. Tous les changements importants au Manuel doivent être approuvés par le COSEPAC.**

Secrétariat – Les services administratifs et le soutien technique seront fournis par un Secrétariat dont le financement et le personnel proviennent du Service canadien de la faune.

Mode de fonctionnement :

Les évaluations sont faites à l'aide de la meilleure information biologique disponible, **y compris les connaissances scientifiques, autochtones et communautaires.**

Le COSEPAC sera guidé par l'approche préventive, tel que le prévoit l'Accord pour la protection des espèces en péril au Canada.

Le COSEPAC se réunit au moins une fois l'an; le quorum est obtenu par la présence des deux tiers des membres ayant droit de vote.

Le COSEPAC élabore ses propres modes de fonctionnement et ses propres procédures, y compris la création de sous-comités et de groupes de travail, reconnaissant sa responsabilité envers le Comité des directeurs canadiens de la faune.

Les décisions en matière d'évaluation sont prises par consensus lorsque cela est possible. Lorsque l'unanimité est impossible, les décisions sont fondées sur un vote majoritaire des deux tiers des membres.

Le COSEPAC fournit au CCCEP et au public les raisons exhaustives pour chaque évaluation de situation et décrit toute incertitude constatée au cours de l'évaluation.

Le président du COSEPAC peut demander conseil de membres appropriés sur toute question que le COSEPAC juge préoccupante.

Fonctions :

COSEPAC

Examiner et approuver les listes d'espèces candidates et prioritaires pour évaluation présentées par le Sous-comité des coprésidents.

Évaluer la situation des espèces à l'aide des définitions et des critères acceptés.

Rapporter ses évaluations et ses résultats au CCCEP et publier ses évaluations et ses rapports de situation.

Élaborer et réviser de manière périodique les définitions scientifiques, les lignes directrices, les normes et les critères servant à évaluer la situation des espèces sauvages, et les transmettre au CCCEP pour que celui-ci les entérine et les publie.

Examiner les plans, les rapports annuels, les budgets et les activités du COSEPAC et de ses sous-comités.

Établir des groupes de travail qui s'occuperont de questions précises.

Donner une direction au Secrétariat.

Préparer un rapport annuel sur toutes les activités du COSEPAC.

Recevoir les rapports non sollicités qui ont été examinés par le SSE approprié.

Sous-comités de spécialistes des espèces

Établir, avec les commentaires du Sous-comité des coprésidents, les listes de priorité des espèces à évaluer.

Commander des rapports de situation au sujet des espèces candidates admissibles.

Examiner les rapports non sollicités et s'assurer qu'ils respectent les normes des rapports commandés.

En collaboration avec les membres du COSEPAC des compétences responsables de l'aire de répartition, les conseils de gestion des ressources fauniques et des experts externes, examiner les rapports de situation provisoires pour en assurer l'exactitude, l'intégralité, **la qualité de l'analyse et l'application de critères d'inscription appropriés.**

Recommander un statut au COSEPAC.

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones

[Les rôles et les fonctions du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones sont actuellement en préparation.]

Sous-comité des coprésidents

Recommander les priorités des évaluations au sein de chaque groupe taxinomique et parmi ceux-ci.

Établir des lignes directrices quant à la sélection des offres concurrentielles relatifs à la production de rapports de situation, la rédaction de rapports de situation et l'évaluation de la qualité et du caractère adéquat des rapports non sollicités.

Entreprendre les mesures demandées par le COSEPAC.

Donner des conseils au COSEPAC sur des questions liées aux travaux des SSE.

Secrétariat

Fournir des services administratifs tels que l'organisation et la prestation des services pour les réunions.

Fournir un soutien administratif et technique aux sous-comités.

Administrer le soutien financier relatif aux rapports de situation.

Maintenir des dossiers financiers.

Maintenir des dossiers, des enregistrements et d'autre matériel d'archive.

Diffuser l'information au public, y compris la publication des rapports de situation dans les deux langues officielles.

Responsabilités

Membres

Accomplir leurs tâches d'une manière indépendante.

Participer aux réunions du COSEPAC, y compris les réunions d'évaluation d'urgence à la demande du président.

Examiner les rapports de situation provisoires et intermédiaires et participer aux délibérations d'évaluation de la situation au meilleur de leurs connaissances et de leurs habiletés.

Pour les membres des compétences, conseiller les rédacteurs des rapports de situation au sujet des sources connues d'information, proposer des espèces pour la liste des priorités et pour les rapports de situation, guider les rédacteurs des rapports quant aux personnes-ressources appropriées dans leur compétence, examiner les rapports provisoires et intermédiaires et fournir une expertise régionale sur la situation des espèces relevant de leur compétence et les menaces auxquelles elles font face.

Président

S'assurer que les réunions se déroulent de façon harmonieuse en maintenant les principes d'indépendance, de transparence et d'intégrité scientifique qui forment l'assise du COSEPAC.

Présider le Sous-comité des coprésidents.

Déclencher des évaluations d'urgence de la situation des espèces.

Servir de personne-ressource et de porte-parole auprès du CCCEP, des médias et du grand public.

Observateurs

À la discrétion du président, des observateurs peuvent participer aux réunions du COSEPAC avec une permission préalable spéciale si leur présence aide le COSEPAC à réaliser son mandat. Les observateurs ne révéleront pas les délibérations ni les décisions du COSEPAC.

ANNEXE 1

Choix des membres du COSEPAC :
Les coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces et les experts non gouvernementaux sont recommandés au CCCEP par le COSEPAC après un concours public. Les membres des SSE sont choisis par le SSE par concours public. Les membres des compétences sont recommandés au CCCEP par leur compétence. Tous les membres des compétences du COSEPAC ont un remplaçant, également recommandé par leur compétence. Les remplaçants sont des membres du COSEPAC. Les coprésidents du Sous-comité des CTA sont recommandés au CCCEP par le COSEPAC après avoir été nommés par des organismes autochtones appropriés.

ANNEXE 2

Sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC :
Il y a actuellement neuf* Sous-comités de spécialistes des espèces représentant les oiseaux, les mammifères terrestres, les poissons d'eau douce, les poissons marins, les mammifères marins, les plantes et les lichens, les amphibiens et les reptiles, les mollusques et les arthropodes.*

***Le COSEPAC a obtenu en mai 2003 l'approbation des directeurs canadiens de la faune de remplacer l'ancien Sous-comité de spécialistes des lépidoptères et des mollusques par un nouveau Sous-comité de spécialistes des arthropodes et un Sous-comité de spécialistes des mollusques. Tous les lépidoptères seront dorénavant étudiés par le nouveau Sous-comité de spécialistes des arthropodes.**

ANNEXE 3

Composition et structure de vote du COSEPAC :

Les membres du COSEPAC comprennent trois experts non gouvernementaux, 18 coprésidents de Sous-comité de spécialistes des espèces, deux coprésidents du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, un membre et un remplaçant pour chacun des organismes fédéraux suivants : Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et le Musée canadien de la nature au nom du Partenariat fédéral sur la biosystématique. Il y a un membre et un remplaçant pour chacun des organismes provinciaux et territoriaux suivants :**
Yukon : ministère de l'Environnement
Territoires du Nord-Ouest : Department of Resources, Wildlife and Economic Development
Nunavut : ministère du Développement durable
Colombie-Britannique : Ministry of Water, Land and Air Protection
Alberta : Department of Sustainable Resource Development

Saskatchewan : Saskatchewan Environment
Manitoba : Conservation Manitoba
Ontario : ministère des Richesses naturelles
Québec : (1) Société de la faune et des parcs du Québec (pour les animaux) et (2) ministère de l'Environnement (pour les plantes, les mousses et les lichens)
Nouveau-Brunswick : ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
Nouvelle-Écosse : Department of Natural Resources
Île-du-Prince-Édouard : Department of Fisheries, Aquaculture and Environment
Terre-Neuve-et-Labrador : (1) Department of Tourism, Culture and Recreation (pour les plantes et les animaux, sauf les poissons marins) et (2) Department of Fisheries and Aquaculture (pour les poissons marins)
Il y a 30 membres ayant droit de vote : les trois experts non gouvernementaux, un coprésident de chacun des neuf** Sous-comités de spécialistes des espèces, un coprésident du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, un pour chacun des quatre organismes fédéraux et un pour chacune des dix provinces et chacun des trois territoires.**

****Un coprésident de l'ancien Sous-comité de spécialistes des lépidoptères et des mollusques deviendra coprésident du Sous-comité de spécialistes des arthropodes et l'autre deviendra coprésident du Sous-comité de spécialistes des mollusques. Un appel de demandes pour les deux autres postes de coprésident et pour tout autre membre qui pourrait être requis par les deux sous-comités est prévu pour l'automne 2003.**

Annexe IV. Évaluations des statuts du COSEPAC, mai 2003.

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. Une justification de la désignation est donnée pour chaque espèce. Les notes d'évaluation et un court historique des désignations de statut suivent. L'aire de répartition canadienne de chaque espèce (selon la province, le territoire et l'océan) est fournie.

Mammifères

Baleine noire de l'Atlantique ***Eubalaena glacialis*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Cette espèce, qui n'habite que l'Atlantique Nord, a été grandement réduite par la pêche à la baleine. La population totale compte actuellement 322 baleines (environ 220 à 240 animaux adultes), a diminué au cours de la dernière décennie et connaît une mortalité élevée attribuable aux collisions avec des navires et à l'enchevêtrement dans des engins de pêche. Un modèle démographique perfectionné prévoit à 208 ans le délai moyen de sa disparition de la planète.

Répartition Océan Atlantique
Historique du statut
La baleine noire a été considérée comme une espèce distincte et a été désignée « en voie de disparition » en 1980. Le statut a été réexaminé et confirmé comme étant « en voie de disparition » en avril 1985 et en avril 1990. L'espèce a été divisée en deux espèces en mai 2003 afin de permettre une désignation séparée pour la baleine noire de l'Atlantique Nord. La baleine noire de l'Atlantique Nord a été désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Rorqual boréal ***Balaenoptera borealis*** **En voie de disparition**

Population du Pacifique

Justification de la désignation
Il s'agissait de l'une des espèces les plus abondantes recherchées par les pêcheurs de baleines au large de la côte de la Colombie-Britannique (avec plus de 4 000 individus abattus), et elle était aussi souvent prise dans d'autres zones de l'Est du Pacifique Nord. Des rorquals boréaux n'ont pas été signalés en Colombie-Britannique depuis la fin de la pêche à la baleine et pourraient maintenant être partis (ou disparus). Il y a, s'il en reste, peu d'individus matures dans les eaux de la Colombie-Britannique, et il y a des preuves manifestes d'un important déclin causé par la pêche à la baleine et de l'absence de signes de rétablissement.

Répartition Océan Pacifique
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Taupe de Townsend ***Scapanus townsendii*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Il existe seulement environ 450 individus matures dans une seule population canadienne ayant une aire de répartition de 13 km², adjacente à une petite aire de l'habitat occupé aux États-Unis. La population est menacée par le piégeage effectué par les entreprises d'extermination des espèces nuisibles et les propriétaires fonciers. L'habitat s'est dégradé par suite de la fragmentation et de l'urbanisation. Il n'y a aucune preuve de déclin depuis les dix dernières années. Il est incertain si l'immigration de la frontière internationale peut aider à rétablir la population canadienne.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1996. Réexamen de son statut : l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Carcajou ***Gulo gulo*** **En voie de disparition**

Population de l'Est

Justification de la désignation
Il n'y a aucune observation vérifiée de cette espèce au Québec ou au Labrador depuis environ 25 ans, mais il y a des observations non confirmées presque chaque année. Toute population restante serait extrêmement petite et donc en danger élevé de disparition à cause de phénomènes stochastiques tels que les prises accessoires. L'absence apparente de rétablissement, malgré une grande abondance récente de caribous à l'échelle locale, indique que cette population pourrait avoir disparu du Canada.

Répartition QC NL
Historique du statut
Tous les carcajoux de l'aire de répartition canadienne étaient considérés comme faisant partie d'une seule population et ont été désignés « préoccupante » en avril 1982. Division en deux populations en avril 1989 (population de l'Est et population de l'Ouest). La population de l'Est a été désignée « en voie de disparition » en avril 1989 et en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Rorqual à bosse ***Megaptera novaeangliae*** **Menacée**

Population du Pacifique Nord

Justification de la désignation

La pêche à la baleine a beaucoup réduit leur nombre, mais la population du Pacifique Nord semble avoir augmenté au cours des dernières décennies; l'information anecdotique provenant de la Colombie-Britannique indique que les effectifs augmentent. Cependant, il y a une importante ségrégation de la population, et le nombre de rorquals qui utilisent les eaux de la Colombie-Britannique est probablement de quelques centaines. La fidélité élevée aux aires d'alimentation indique que si les animaux sont exterminés dans une aire particulière, il est peu probable que l'aire sera rapidement repeuplée à partir d'autres zones. Deux populations disparues de la Colombie-Britannique n'ont pas manifesté de signes d'immigration de source externe. Les rorquals s'enchevêtrent à l'occasion dans des engins de pêche au large de cette province, bien que l'on ne croit pas que le nombre d'animaux enchevêtrés menace ou limite la population. Bref, les rorquals à bosse en Colombie-Britannique semblent être bien en-dessous des nombres historiques et ne sont pas revenus à certaines parties de leur ancienne aire de répartition.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut

Les populations de l'Ouest de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord ont reçu une seule désignation en avril 1982, celle d'espèce « menacée ». Division en deux populations en avril 1985 (population de l'Ouest de l'Atlantique Nord et population du Pacifique Nord). La population du Pacifique Nord a été désignée « menacée » en 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Marsouin commun ***Phocoena phocoena*** **Préoccupante**

Population du Nord-Ouest de l'Atlantique

Justification de la désignation

Les marsouins communs sont largement répartis et peuvent être divisés en trois populations qui estivent dans le golfe du Maine et la baie de Fundy, le golfe du Saint-Laurent et Terre-Neuve-et-Labrador. Nombreux individus (probablement des milliers et peut-être une proportion significative de la population) meurent chaque année en raison de captures accidentelles au cours de la pêche. Une pêche réduite du poisson de fond pourrait avoir contribué à diminuer les prises accessoires, mais les avantages que cela représente pour le marsouin commun, s'il y en a, doivent être quantifiés. Des plans de gestion visant à réduire les prises accessoires sont seulement en place dans le golfe du Maine et la baie de Fundy. Le marsouin commun peut être exclu d'un habitat important par des dispositifs d'harcèlement acoustique associés à l'aquaculture.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en avril 1991. L'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque moins élevé « préoccupante » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Carcajou ***Gulo gulo*** **Préoccupante**

Population de l'Ouest

Justification de la désignation

La population totale estimée dépasse les 13 000 individus matures. Des déclins ont été signalés en Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Une sous-espèce distincte pourrait avoir disparu de l'île de Vancouver. De nombreuses pelleteries utilisées à l'échelle locale ne sont pas incluses dans les statistiques officielles, et les taux de prises pourraient avoir été sous-déclarés. Cependant, il n'y a aucune preuve d'un déclin des prises. Il n'existe aucune donnée sur les tendances démographiques générales autre que celles fournies par les connaissances locales et les programmes de surveillance des prises. L'habitat de cette espèce est de plus en plus fragmenté par l'activité industrielle, surtout dans la partie sud de son aire de répartition; de plus, l'accès accru par véhicule motorisé augmentera la pression relative aux prises et d'autres perturbations. L'espèce a un taux de reproduction faible et nécessite de vastes aires protégées pour maintenir des populations viables.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON

Historique du statut

Tous les carcajous de l'aire de répartition canadienne étaient considérés comme faisant partie d'une seule population et ont été désignés espèces « préoccupantes » en avril 1982. Division en deux populations en avril 1989 (population de l'Ouest et population de l'Est). La population de l'Ouest a été désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Rorqual à bosse ***Megaptera novaeangliae*** **Non en péril**

Population de l'Ouest de l'Atlantique Nord

Justification de la désignation

Bien que la pêche à la baleine ait beaucoup réduit son effectif, cette population bien étudiée semble avoir augmenté au moins à une proportion importante de sa taille avant la pêche. La population subit des menaces (y compris l'enchevêtrement dans des engins de pêche, la dégradation de l'habitat dans les aires de reproduction, la reprise éventuelle de la pêche commerciale à la baleine), mais ni la population de l'Atlantique Nord ni aucune de ses sous-populations d'alimentation n'est menacée par les niveaux actuels d'activité ou les niveaux qui peuvent être raisonnablement prévus pour les quelques prochaines années.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Les populations de l'Ouest de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord ont reçu une seule désignation en avril 1982, celle d'espèce « menacée ». Division en deux populations en avril 1985 (population de l'Ouest de l'Atlantique Nord et population du Pacifique Nord). La population de l'Ouest de l'Atlantique Nord a été désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen du statut et retrait de la liste (non en péril) en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Rorqual boréal ***Balaenoptera borealis*** **Données insuffisantes**

Population de l'Atlantique

Justification de la désignation
Cette espèce est observée au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Cependant, il n'y a pas suffisamment de données permettant de déterminer l'ampleur de l'appauvrissement provoqué par la pêche à la baleine ou d'évaluer la taille actuelle de la population ou de déterminer si la population s'est rétablie de quelque manière que ce soit depuis la fin de la pêche à la baleine. Les incidences des menaces actuelles, notamment de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz, sont inconnues. La sous-structure démographique possible est également incertaine.

Répartition Océan Atlantique
Historique du statut
Espèce pour laquelle les données étaient insuffisantes en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Oiseaux

Paruline azurée ***Dendroica cerulea*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
Cette espèce se reproduit dans des forêts caducifoliées matures dans le Sud de l'Ontario et le Sud-Ouest du Québec, soit un habitat qui a disparu de la presque totalité de l'aire de reproduction canadienne de l'espèce depuis les 200 dernières années. L'espèce connaît un déclin constant (3 p. 100 par année au cours des 30 dernières années), mais la majeure partie de ce déclin s'est produit au cœur de l'aire de répartition de l'espèce aux États-Unis; le nombre d'individus pourrait être assez stable dans l'Est de l'Ontario. Cependant, le nombre d'oiseaux a connu un déclin marquant dans le Sud-Ouest de l'Ontario, et le nombre total d'oiseaux dans tout le Canada est faible, soit moins de 2 000 individus matures. Les deux principaux facteurs limitant cette espèce sont la destruction de l'habitat dans les aires de reproduction, de migration et d'hivernage et la fragmentation des habitats existants.

Répartition ON QC
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1993. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Reptiles

Boa caoutchouc ***Charina bottae*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
Bien que cette espèce soit largement répandue en Colombie-Britannique, son statut est difficile à déterminer car l'espèce est cryptique. Toutefois, des recherches indiquent que cette espèce est peu commune et répartie de façon éparse. Étant donné que l'abondance de l'espèce est peu documentée, cette dernière pourrait se trouver dans la catégorie « données insuffisantes », mais les caractéristiques du cycle biologique de l'espèce, telles qu'un faible taux de reproduction, un âge tardif de maturité et une longévité prolongée, la rendent vulnérable aux activités anthropiques. Ainsi, cette espèce mérite le statut actuel jusqu'à ce qu'une enquête approfondie démontre qu'elle est soit plus en péril, soit en sécurité.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Couleuvre du Nord-Ouest ***Thamnophis ordinoides*** **Non en péril**

Justification de la désignation
Bien que cette espèce ait une répartition plutôt restreinte au Canada et qu'elle soit exposée à plusieurs menaces (mortalité sur les routes, perte de l'habitat et déprédation par les chats domestiques et sauvages) et à une persécution directe, elle semble être abondante et n'avoir subi des déclins que dans les régions où le développement urbain est le plus intensif.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Amphibiens

Crapaud du Canada ***Bufo hemiophrys*** **Non en péril**

Justification de la désignation
Malgré la perte continue de l'habitat de terres herbeuses indigènes et la dégradation des terres humides nécessaires à la reproduction, des renseignements récents indiquent que les populations de crapauds du Canada, même si elles ont une répartition éparse et affichent des déclins dans le Centre-Sud de l'Alberta, demeurent nombreuses et largement réparties dans la majeure partie de l'aire de répartition canadienne de l'espèce.

Répartition NT AB SK MB
Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Crapaud des plaines ***Spea bombifrons*** **Non en péril**

Justification de la désignation
Malgré la perte continue de l'habitat de terres herbeuses indigènes et la dégradation des terres humides nécessaires à la reproduction, le maintien de grandes aires des parties plus méridionales de son aire de répartition dans des réserves de pâturage, ainsi que de récentes observations d'occurrences dans sa vaste aire de répartition, indiquent que la situation de cette espèce est plus saine que ne le laissaient entrevoir des renseignements antérieurs.

Répartition AB SK MB
Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Poissons

Morue franche ***Gadus morhua*** **En voie de disparition**

Population de Terre-Neuve-et-Labrador

Justification de la désignation
La morue dans les eaux intérieures et les eaux extracôtières du Labrador et du Nord-Est de Terre-Neuve, y compris le Grand Banc, a connu un déclin de 97 p. 100 depuis le début des années 1970 et de plus de 99 p. 100 depuis le début des années 1960. Elle est maintenant au niveau historique le plus bas. Il n'y a eu pratiquement aucun rétablissement de l'abondance ou de la structure par âge de la morue dans les eaux extracôtières depuis les moratoires imposés en 1992 et en 1993. Les menaces à la persistance comprennent la pêche (maintenant arrêtée), la prédation par les poissons et les phoques et les changements naturels et ceux produits par la pêche sur l'écosystème.

Répartition Océan Atlantique
Historique du statut
L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population de Terre-Neuve-et-Labrador a été désignée « en voie de disparition ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Saumon sockeye (saumon rouge) ***Oncorhynchus nerka*** **En voie de disparition**

Population Cultus

Justification de la désignation

La population Cultus possède des caractéristiques génétiques et biologiques uniques (délai de la migration des adultes dans l'estuaire du Fraser, résidence prolongée dans le lac avant le frai, frai exclusivement dans le lac, frai tardif, alevins en eau profonde). L'absence de succès des tentatives antérieures de transplantation du saumon sockeye dans le lac Cultus et d'autres lacs indique que le saumon sockeye Cultus ne peut pas être remplacé. La population Cultus s'est effondrée principalement en raison de la surexploitation, y compris des prises dirigées et accidentelles de la pêche d'espèces mixtes à des niveaux supérieurs aux niveaux durables. Une autre importante source d'incidences sur les adultes en frai depuis 1995 a été une mortalité très élevée avant le frai, associée à une migration inhabituellement hâtive dans l'eau douce et à une infestation par le parasite Parvicapsula. Il y a également des incidences écologiques sur l'habitat du lac attribuables à la colonisation de la myriophylle en épi, à l'aménagement foncier, à la canalisation des cours d'eau, à l'apport nutritif et à l'utilisation récréative. Dans les présentes conditions, il y a une probabilité élevée de disparition du saumon sockeye Cultus.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée d'urgence « en voie de disparition » en octobre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Saumon sockeye (saumon rouge) ***Oncorhynchus nerka*** **En voie de disparition**

Population Sakinaw

Justification de la désignation

La population Sakinaw possède des caractéristiques génétiques et biologiques uniques (entrée hâtive dans la rivière, résidence prolongée dans le lac avant le frai, petite taille des adultes, faible fécondité et grands saumoneaux). L'absence de succès des tentatives antérieures de transplantation du saumon sockeye dans le lac Sakinaw et d'autres lacs indique que le saumon sockeye Sakinaw ne peut pas être remplacé. La population Sakinaw s'est effondrée principalement en raison de la surexploitation, y compris des prises dirigées et accidentelles de la pêche d'espèces mixtes à des niveaux supérieurs aux niveaux durables. De plus, le débit et le niveau de l'eau ont parfois été insuffisants pour permettre aux adultes d'entrer dans le lac. Il y a également des incidences écologiques sur l'habitat du lac attribuables à l'exploitation forestière, à l'aménagement résidentiel et à l'utilisation de l'eau. Puisqu'il reste très peu de poissons, la population est à grand risque de disparition, et ce, même en raison d'incidences mineures de la pêche, du braconnage, des entraves à la migration de frai, de la prédation, de la dégradation de l'habitat et de l'utilisation de l'eau.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée d'urgence « en voie de disparition » en octobre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Morue franche ***Gadus morhua*** **Menacée**

Population du Nord laurentien

Justification de la désignation
Les morues dans le Nord du golfe du Saint-Laurent et le long de la côte sud de Terre-Neuve comprennent un assemblage de stocks au sein duquel il y a un mélange considérable. Elles connaissent actuellement de bas niveaux en tant que groupe et dans l'ensemble ont connu un déclin d'environ 80 p. 100 au cours des trente dernières années. Cependant, il existe des preuves que les niveaux actuels d'abondance ne sont pas sans précédents pour la morue sur la côte sud de Terre-Neuve, et la population y est stable depuis 1974. Les menaces à la persistance comprennent la pêche (maintenant arrêtée dans le Nord du golfe), la prédation par les poissons et les phoques et les changements naturels et ceux produits par la pêche sur l'écosystème.

Répartition Océan Atlantique
Historique du statut
L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population du Nord laurentien a été désignée « menacée ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Brosme ***Brosme brosme*** **Menacée**

Justification de la désignation
La population principale de ce grand poisson benthique, solitaire et à croissance lente réside dans le golfe du Maine et le Sud-Est du plateau néo-écossais. Elle connaît un déclin depuis 1970. Au cours de trois générations, le taux de déclin est de plus de 90 p. 100 et, au fil du temps, ce poisson se trouve de moins en moins dans les chaluts servant à des relevés. La pêche, sans restriction jusqu'en 1999, est maintenant plafonnée, mais demeure une cause de mortalité. Cette espèce appartient à un genre monotypique de l'Atlantique Nord.

Répartition Océan Atlantique
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Cisco à mâchoires égales ***Coregonus zenithicus*** **Menacée**

Justification de la désignation
Cette espèce a disparu des lacs Huron et Érié et connait un déclin dans le lac Supérieur et le Grand lac des Esclaves Elle est toujours présente dans le lac Nipigon et dans de nombreux lacs de plus petite taille où son statut n'est pas bien connu. Les menaces comprennent la pêche, l'introduction d'espèces exotiques et le changement climatique.

Répartition NT AB SK MB ON
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Morue franche ***Gadus morhua*** **Préoccupante**

Population des Maritimes

Justification de la désignation

Les morues franches dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, sur l'ensemble du plateau néo-écossais et dans le golfe du Maine comprennent un assemblage hétérogène de stocks qui connaissent de faibles niveaux d'abondance en tant que groupe. Ces niveaux ne sont pas sans précédents pour la morue dans le Sud du golfe, le Sud-Ouest du plateau néo-écossais, la baie de Fundy et le banc Georges, mais celles se trouvant dans l'Est du plateau néo-écossais sont à des niveaux historiques les plus bas et connaissent un déclin continu en l'absence de la pêche dirigée. Dans l'ensemble, la morue de la région entière a connu un déclin de 14 p. 100 au cours des 30 dernières années et a fait preuve d'une vulnérabilité aux activités anthropiques. Les menaces à la persistance comprennent la pêche dirigée, les prises accessoires dans d'autres pêches, la prédation naturelle et les changements naturels et ceux produits par la pêche sur l'écosystème.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population des Maritimes a été désignée « préoccupante ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Morue franche ***Gadus morhua*** **Préoccupante**

Population de l'Arctique

Justification de la désignation

La morue dans les eaux arctiques se trouve principalement dans quelques lacs salés côtiers, et le nombre d'adultes ne comporterait pas plus que quelques milliers d'individus. L'incertitude relative au nombre réel de niches et de populations rend difficile l'assignation de tout statut de risque plus élevé, mais les populations connues sont vulnérables aux activités anthropiques. Une pêche faiblement réglementée est une menace possible.

Répartition Océan Arctique

Historique du statut

L'espèce était considérée comme étant une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Lorsque l'espèce a été divisée en populations séparées en mai 2003, la population de l'Arctique a été désignée « préoccupante ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Fondule barré ***Fundulus diaphanus*** **Préoccupante**

Population de Terre-Neuve

Justification de la désignation

La population est séparée des autres par un important obstacle aux déplacements, c.-à-d. 200 km d'océan. Les populations de Terre-Neuve ont une zone d'occupation très limitée. La possibilité d'une expansion de l'aire de répartition est limitée par des pentes escarpées ainsi que par des rapides et/ou des chutes infranchissables. La dégradation de l'habitat résultant d'une exploitation forestière proposée aurait une incidence négative sur les populations de certaines régions.

Répartition NL

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Bouche coupante ***Acrocheilus alutaceus*** **Non en péril**

Justification de la désignation
La répartition canadienne de cette espèce est limitée à quelques populations isolées dans le Centre-Sud de la Colombie-Britannique où celles-ci se trouvent en faibles densités mais semblent stables et ne sont pas sujettes à tout facteur connu qui pourrait les mettre en péril.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce pour laquelle les données étaient insuffisantes en avril 1997. La situation a été réexaminée en mai 2003, et l'espèce a été inscrite dans la catégorie « non en péril ». Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Loup ocellé ***Anarrhichthys ocellatus*** **Non en péril**

Justification de la désignation
L'aspect physique et le comportement charismatiques du loup ocellé en présence de plongeurs l'ont rendu l'un des poissons favoris en ce qui concerne la prise de photographies sous-marines. La communauté de plongée en scaphandre autonome ne considère plus la pêche du loup ocellé comme un sport, et cette attitude prépondérante envers l'espèce constitue une grande protection. En l'absence de tout facteur d'exploitation important ou de pertes d'habitat, ainsi qu'en raison du fait qu'on ait signalé des populations adultes apparemment stables et abondantes, l'avenir du loup ocellé semble protégé.

Répartition Océan Pacifique
Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Terrassier à six lignes ***Acantholumpenus mackayi*** **Données insuffisantes**

Justification de la désignation
Les données concernant la taille de la population et la répartition sont insuffisantes.

Répartition Océan Arctique
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen du statut en mai 2003 et inscription à la catégorie d'espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Lépidoptères

Mormon ***Apodemia mormo*** **En voie de disparition**

Population des montagnes du Sud

Justification de la désignation
La population des montagnes du Sud du mormon est très petite et isolée, un cas isolé septentrional d'une espèce dont la principale aire de répartition se trouve dans le Sud-Ouest des États-Unis. Les papillons sont confinés à une très petite aire dans une vallée étroite dans une région peuplée du Sud de la Colombie-Britannique. Le fond de la vallée est également une importante voie de circulation et de services publics. Le papillon est vulnérable aux événements stochastiques naturels, et les activités des humains peuvent facilement entraîner la disparition du Canada des colonies.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Mormon ***Apodemia mormo*** **Menacée**

Population des Prairies

Justification de la désignation
La population des Prairies de cette espèce est un cas isolé septentrional d'une espèce dont l'aire de répartition principale se trouve dans le Sud-Ouest des États-Unis. Les populations connues ne sont pas actuellement menacées par les activités anthropiques, et la moitié des sites connus sont à l'intérieur des limites d'un parc national. Cependant, la population totale est assez petite, elle subit probablement des fluctuations extrêmes, elle est limitée à un habitat précis et se trouve dans une aire extrêmement limitée, la rendant ainsi vulnérable aux phénomènes stochastiques.

Répartition SK
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Mollusques

Ptychobranche réniforme ***Ptychobranchus fasciolaris*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Cette espèce a disparu d'environ 70 p. 100 de son aire de répartition historique au Canada en raison des incidences de la moule zébrée et des pratiques d'utilisation des terres. Elle se limite maintenant aux rivières Sydenham Est et Ausable. Bien que les deux populations semblent se reproduire, il existe des preuves du déclin de leur abondance dans la rivière Sydenham Est. Les effets de l'agriculture, incluant l'envasement, ont éliminé les populations des rivières Grand et Thames, et menacent l'existence continue de cette espèce au Canada.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Obovarie ronde ***Obovaria subrotunda*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Cette espèce a disparu de 90 p. 100 de son ancienne aire de répartition au Canada. Les populations des rivières Grand et Thames sont disparues, et les populations de la rivière Sydenham connaissent un déclin. Tout cela est causé par les effets combinés de la pollution et des incidences de l'agriculture. La plupart des populations des Grands Lacs sont disparues en raison des incidences de la moule zébrée, et la population restante dans le delta St. Clair, près de l'île Walpole, pourrait être en péril. Si le dard de sable est l'hôte de cette espèce, alors le déclin de ce poisson menacé aurait une incidence sur la survie de la moule.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Limace-sauteuse dromadaire ***Hemphillia dromedarius*** **Menacée**

Justification de la désignation
Un mollusque rare se trouvant sur l'île de Vancouver. Tous les sites connus se situent dans des peuplements vieux ou dans des forêts qui comportent des caractéristiques de peuplement vieux.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Limace-sauteuse glanduleuse ***Hemphillia glandulosa*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
La perte et la fragmentation de l'habitat causées par les pratiques forestières de coupe à blanc modifient la quantité et la qualité des débris ligneux grossiers qui offrent un refuge aux limaces et pourraient limiter les déplacements relatifs à la dispersion. Cette espèce existe dans l'extrémité nord de son aire de répartition dans le Sud de l'île de Vancouver, et le faible nombre de populations dispersées rend l'espèce vulnérable aux perturbations naturelles et anthropiques.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Plantes

Grand silène de Scouler ***Silene scouleri* ssp. *grandis*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Il s'agit d'une espèce dont l'occurrence géographique est extrêmement limitée au Canada, avec moins de 350 plantes comprenant trois populations restantes qui se trouvent sur de très petites îles. En plus d'autres disparitions du Canada de populations historiques, une population de l'île de Vancouver a récemment disparu du Canada. Ces îles sont situées au sein d'une zone comportant d'importantes activités marines et récréatives, où les plantes envahissantes et les activités anthropiques présentent des risques continus.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Platanthère blanchâtre de l'Est ***Platanthera leucophaea*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Il s'agit d'une espèce vivace présente dans des habitats de terres humides restants et dispersés et dans des prairies mésoïques, dont la taille de la population a subi des déclins importants, et qui continue d'être en péril en raison d'un changement supplémentaire de l'habitat à cause des processus de succession, de l'aménagement foncier, des changements de la nappe phréatique et de la propagation d'espèces envahissantes.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1986. Réexamen de son statut : l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « en voie de disparition » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

Tritéléia de Howell ***Triteleia howellii*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Il s'agit d'une espèce extrêmement limitée géographiquement, dont une petite population se trouve dans quelques sites dispersés au sein d'habitats restants de chênes de Garry. Elle se trouve dans une région fortement urbanisée. Les risques continus pour l'espèce proviennent de facteurs tels que la perte de l'habitat, la concurrence avec des espèces envahissantes et la fragmentation de l'habitat.
Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Jonc de Kellogg ***Juncus kelloggii*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Il s'agit d'une toute petite espèce annuelle discrète, dont le nombre ne dépasse probablement pas 600 plantes. Elle se trouve dans un seul microhabitat humide saisonnier, qui est assujetti aux incidences des activités anthropiques de récréation et d'exploitation au sein d'un parc urbain situé dans un habitat rare à l'échelle nationale de chênes de Garry.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Polystic de Lemmon ***Polystichum lemmonii*** **Menacée**

Justification de la désignation
Cette espèce comporte une seule petite population présente dans une aire extrêmement limitée géographiquement d'un habitat spécialisé qui consiste en des sols peu profonds sur des substrats rocheux de serpentine, riches en métaux lourds. La population est considérablement isolée d'autres populations semblables dans l'État voisin situé au sud et se trouve dans une aire possiblement sujette à l'extraction minière.

Répartition BC
Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Aster très élevé ***Symphyotrichum praealtum*** **Menacée**

Justification de la désignation
Il s'agit d'une espèce extrêmement limitée géographiquement qui a connu un rétrécissement de son aire de répartition et qui se trouve surtout dans des habitats de prairies restants et fragmentés. Il y a peu d'occurrences et il y a des risques continus provenant de la perte progressive d'habitats et de populations causée par sa présence principalement dans des milieux urbanisés.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen de son statut : l'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé « menacée » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant.

Rosier sétigère ***Rosa setigera*** **Préoccupante**

Justification de la désignation
Il s'agit d'un arbuste d'habitats de prairie restants et de clairières, qui est également capable de coloniser une variété de sites perturbés ouverts au sein d'une région limitée géographiquement et d'un point de vue climatique où se poursuit le déclin de l'étendue et de la qualité de l'habitat. Les menaces incluent des facteurs tels que l'expansion urbaine et l'utilisation intensive des terres agricoles.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1986. La situation a été réexaminée, et l'espèce a été inscrite à la catégorie de risque plus élevé « menacée » en mai 2002. L'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque moins élevé « préoccupante » en mai 2003. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant accompagné d'un addenda.

Mousses

Andersonie charmante ***Bryoandersonia illecebra*** **En voie de disparition**

Justification de la désignation
Cette espèce est endémique de l'Est de l'Amérique du Nord. Elle atteint sa limite la plus au nord dans le Sud de l'Ontario, où on ne la trouve actuellement que dans trois endroits seulement; elle y couvre une région de moins de 14 m². Bien qu'elle ait été observée auparavant dans cinq sites supplémentaires au Canada, elle n'a pas été observée lors de récentes études sur le terrain. L'espèce croît dans des forêts de feuillus humides et ne se disperse pas facilement. Au Canada, elle se trouve dans des terrains boisés gravement fragmentés par une urbanisation et une agriculture intensives. Le statut de cette espèce repose sur le petit nombre d'endroits où on la trouve, sur la petite taille de la population et sur le déclin de la quantité et de la qualité de l'habitat forestier.

Répartition ON
Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2003. Évaluation fondée sur un nouveau rapport de situation.

Nota : Les rapports pour l'Antennaire stolonifère (*Antennaria flagellaris*), le Collomia délicat (*Collomia tenella*), le Psilocarphe nain (*Psilocarphus brevissimus* var. *brevissimus*) et la Tonelle *délicate (Tonella tenella*) ont été retirés afin de permettre l'incorporation de renseignements supplémentaires.

ANNEXE V

Deux populations de morue franche désignées en péril

La Liste des espèces canadiennes en péril augmente à 431 espèces

Whitehorse (Yukon), le 2 mai 2003 – Deux populations de morue franche ont été désignées *menacée* et *en voie de disparition* par suite des évaluations effectuées cette semaine par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

La liste comprend maintenant 431 espèces inscrites à diverses catégories de risque du COSEPAC, dont 153 espèces *en voie de disparition*, 102 espèces *menacées* et 143 espèces *préoccupantes*. En outre, 21 espèces sont désignées *disparues du Canada* (c'est-à-dire qu'elles ne se trouvent plus au Canada) et 12 sont désignées *disparues*. Vingt-neuf autres espèces font partie de la catégorie *données insuffisantes*. Le nombre d'espèces inscrites à la liste a augmenté de 16 depuis la réunion de novembre 2002 du COSEPAC.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador de la morue franche (voir ci-dessous pour les stocks précis) a été désignée *en voie de disparition*. Au cours des 30 dernières années, la morue a connu un déclin de 97 p. 100 au large de la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador, et l'espèce a essentiellement disparu des parties extracôtières de son aire de répartition. La pêche a été la menace principale pour la morue, mais les pêches commerciales et récréatives dirigées sont maintenant fermées.

La population du Nord laurentien de la morue franche, qui s'étend du Nord du golfe du Saint-Laurent à la côte sud de Terre-Neuve, a été désignée comme étant *menacée*. La morue demeure abondante dans la partie est de la région (côte sud de Terre-Neuve), mais elle a connu un déclin important dans le Nord du golfe, où la pêche est maintenant fermée aussi.

La population des Maritimes de la morue franche demeure inscrite à la catégorie *préoccupante*.

Deux espèces ont été inscrites à des catégories de moindre risque. La population de l'Ouest de l'Atlantique Nord du rorqual à bosse, qui était antérieurement inscrite à la catégorie *préoccupante*, a été radiée de la liste, partiellement en raison de la réussite des activités de rétablissement. Un nombre réduit de rorquals à bosse s'enchevêtrent dans des filets de pêche, et les gens sont devenus plus efficaces pour libérer ceux qui s'enchevêtrent. Il y a maintenant environ 10 000 rorquals à bosse dans l'Ouest de l'Atlantique Nord.

La population du Nord-Ouest de l'Atlantique du marsouin commun a également été inscrite à une catégorie de moindre risque; elle est passée de la catégorie *menacée* à la catégorie *préoccupante*. Grâce à une réduction des activités de pêche dans l'Atlantique et à des mesures visant à réduire les prises accessoires dans la baie de Fundy, moins de marsouins meurent accidentellement. Cependant, des préoccupations persistent au sujet des niveaux possibles de prises accessoires, et il faut surveiller davantage la situation.

Trois espèces de plantes se trouvant dans les écosystèmes des chênes de Garry de la Colombie-Britannique ont été ajoutées à la liste. La tritéléia de Howell, le grand silène de Scouler et le jonc de Kellogg ont tous été désignés *en voie de disparition*. Les écosystèmes des chênes de Garry abritent plus d'espèces de plantes que tout autre écosystème terrestre de la Colombie-Britannique côtière. Au cours des dernières décennies, la conversion de l'habitat des écosystèmes à des utilisations agricoles et urbaines s'est effectuée à un taux de plus en plus rapide. Il reste moins de cinq pour cent de l'habitat original des chênes de Garry. Il s'agit d'un des écosystèmes les plus en péril au Canada.

La population de l'Ouest du carcajou, qui se trouve dans cinq provinces et trois territoires, dont la région entourant Whitehorse, est demeurée dans la catégorie *préoccupante* après sa réévaluation. La population de l'Est demeure *en voie de disparition*, et il est possible qu'elle n'existe plus.

Le COSEPAC a confirmé deux inscriptions d'urgences effectuées en octobre 2002. Les populations Cultus et Sakinaw du saumon sockeye sont toutes deux *en voie de disparition*.

Pendant son séjour à Whitehorse, le Comité a également passé deux jours en réunion avec des représentants des conseils de gestion des ressources fauniques de partout au Canada. « Cela a été une première étape importante dans le lancement d'un nouveau partenariat avec des conseils établis en vertu de règlements de revendications territoriales, qui jouent un rôle important dans la conservation des espèces sauvages, a affirmé Marco Festa-Bianchet (Ph.D.), président du COSEPAC. Ils nous ont accueillis avec enthousiasme dans le Nord et ils nous ont aidé à mieux comprendre la vaste portée de leurs activités. »

Le COSEPAC a évalué 40 espèces pendant sa réunion de cinq jours. Il s'agissait d'une première évaluation pour 24 espèces, dont 19 ont été ajoutées à la Liste des espèces en péril du COSEPAC.

Le COSEPAC est un comité indépendant composé de spécialistes des espèces sauvages, qui utilise la meilleure information disponible pour déterminer le niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada. Depuis la création du Comité en 1977, celui-ci a effectué 612 évaluations d'espèces. Le COSEPAC se compose de membres d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, d'établissements universitaires ainsi que de deux membres qui facilitent l'inclusion de connaissances traditionnelles autochtones.

Définition des termes et des catégories de risque du COSEPAC

Espèce : Toute espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement définie, indigène de faune ou de flore sauvage.
Population : Tout groupe de plantes ou d'animaux géographiquement ou autrement distinct, qui a peu d'interaction démographique ou génétique avec d'autres tels groupes.

Disparue : Toute espèce qui n'existe plus.
Disparue du Canada : Toute espèce qui n'est plus présente au Canada à l'état sauvage, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition : Toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
Menacée : Toute espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas inversés.
Préoccupante : Toute espèce qui est préoccupante à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels, mais qui n'est pas en voie de disparition ou menacée.
Non en péril : Toute espèce qui, après évaluation, est jugée non en péril.
Données insuffisantes : Toute espèce dont le statut ne peut être précisé à cause d'un manque de données scientifiques.

Stocks de morue

Les stocks suivants sont compris dans les populations de morues évaluées par le COSEPAC :

Population de Terre-Neuve-et-Labrador :
2GH, 2J3KL, 3NO

Population du Nord laurentien :
3Ps, 3Pn4RS

Population des Maritimes :
4TVn, 4VsW, 4X, banc Georges

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Note à l'intention des membres des médias : Toutes les personnes-ressources énumérées ci-dessous seront à Whitehorse jusqu'au dimanche 4 mai; vous pouvez communiquer avec eux au Westmark Whitehorse Hotel au (867) 393-9700.

Marco Festa-Bianchet (Ph.D.)
Président, COSEPAC
(819) 821-8000 (poste 2061)
Marco.Festa-Bianchet@usherbrooke.ca

Questions d'ordre général :
Secrétariat du COSEPAC
(819) 953-3215

Pour les questions concernant la morue :

Pour les questions concernant les baleines :

Richard Haedrich (Ph.D.)
Coprésident, Sous-comité de spécialistes sur les poissons marins
(709) 737-8833
haedrich@mun.ca

Hal Whitehead (Ph.D.)
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des mammifères marins
hal.whitehead@dal.ca

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces évaluées et des justifications pour chaque désignation, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :

www.cosepac.gc.ca

ANNEXE VI

Plan de travail et budget du COSEPAC mai 2003

	Projet	Quand	Qui	Quoi	Coût estimé	Résultats
1	Atelier conjoint du COSEPAC et des CGRF et réunion d'évaluation des espèces – printemps	du 26 avril au 2 mai 2003 à Whitehorse	Tous	Logistique, voyages, logement	60 000 $	a) Accroître la participation des CGRF au processus d'évaluation des espèces du COSEPAC; b) Évaluer 39 taxons, confirmer les espèces prioritaires pour les nouveaux rapports de situation, approuver des changements et des ajouts à l'effectif, revoir le mandat révisé du COSEPAC, revoir et approuver les nouvelles lignes directrices et les annexes à inclure au Manuel de l'organisation et des procédures
2	Atelier conjoint du COSEPAC, des CGRF et du Groupe de travail autochtone et réunion d'évaluation des	du 23 au 28 novembre 2003 à Ottawa	Tous	Logistique, voyages, logement, contrat	100 000 $	a) Continuer à définir le processus pour faciliter l'incorporation des CTA au processus d'évaluation du COSEPAC b) Évaluer de 20 à

	espèces – automne					25 taxons, approuver les changements à l'effectif, continuer à revoir et approuver les annexes à inclure au Manuel de l'organisation et des procédures
3	Réunions annuelles des Sous-comités de spécialistes des espèces, y compris quelques tribunes publiques	Annuel	Coprésidents des SSE, membres, observateurs, Secrétariat	Logistique, voyages	90 000 $	Listes des espèces prioritaires candidates, examen de rapports de situation, propositions de situations, préparation du plan de travail et du rapport annuels
4	Coûts des membres non gouvernementaux	Annuel	Membres non gouvernementaux, Secrétariat	Voyages, contrats, honoraires	430 000 $	Coprésidents : listes des espèces candidates en ordre de priorité, préparation de rapports de situation, propositions de situations, gestion des SSE; autres membres non gouvernementaux : participation au réunions du COSEPAC et aux groupes de travail

5	Listes des espèces candidates en ordre de priorité	Approbation par le COSEPAC à la réunion du printemps	Coprésidents du SSE des poissons marins, Secrétariat	Contrat pour la préparation de la liste des espèces candidates de poissons marins du Pacifique	20 000 $	Espèces prioritaires pour l'évaluation
6	Préparation d'une liste de tous les salmonidés pour le Pacifique	Appel d'offres en septembre 2003	Coprésidents du SSE des poissons, Secrétariat	Contrat	20 000 $	Identification et classification de tous les salmonidés pour le Pacifique
7	Commande de rapports de situation	Appel d'offres en mai et en septembre 2003	Coprésidents du SSE, Secrétariat	Contrats	250 000 $	Rapports de situation sur les espèces prioritaires pour l'évaluation, y compris, lorsque cela est possible, l'incorporation des CTA dans les rapports de situation
8	Achèvement des rapports de situation	Permanent	Coprésidents du SSE, Secrétariat	Contrats	100 000 $	Révision et traduction de >100 rapports de situation à verser au registre en vertu de la LEP
9	Fonctionnement du Secrétariat	Permanent	COSEPAC, Secrétariat	Coûts administratifs et techniques, contrats, traduction du Manuel de	100 000 $	Soutien administratif et technique pour le COSEPAC et ses sous-comités, rapport au CCCEP et au public

				l'organisation et des procédures		
10	Communication, diffusion extérieure	Permanent	Membres du COSEPAC, coprésidents des SSE, Secrétariat	Contrat pour des activités de communication après chaque réunion d'évaluation et élaboration continue du site Web	25 000 $	Information sur les évaluations des espèces en péril au Canada à la communauté scientifique et au public
	Total				1 195 000 $	

ANNEXE VII

UN SOUS-COMITÉ DES SPÉCIALISTES DES ARTHROPODES POUR LE COSEPAC

Proposition du COSEPAC au Comité des directeurs canadiens de la faune et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril

Préparée par un groupe de travail du COSEPAC présidé par Gerry Mackie et formé de Sherman Boates, Dick Cannings, Jim Duncan, Theresa Fowler, Henry Lickers et Marco Festa-Bianchet

Introduction

Le mandat du COSEPAC ne compte à l'heure actuelle que deux groupes d'invertébrés : les mollusques et les lépidoptères. Les travaux du Sous-comité des spécialistes des mollusques et lépidoptères ont mené à l'évaluation de 32 espèces depuis sa création en 1995.

De nombreux phyla d'invertébrés que l'expertise taxinomique des SSE actuels du COSEPAC ne couvre pas renferment des espèces qui sont peut-être en péril. Certains phyla méritent notre attention parce qu'ils sont bien connus et font face à des menaces importantes (p. ex. la dégradation de l'habitat, la prise et l'exploitation); il s'agit des cnidaires (en particulier les coraux), des spongiaires (les éponges), des échinodermes (les étoiles de mer, les oursins, etc.) et des arthropodes (les araignées, les crustacés et les insectes).

Les ressources pouvant être consacrées à l'évaluation des espèces et la possibilité de réaliser ces évaluations sont toutefois limitées pour bon nombre de ces groupes. Les arthropodes sont le phylum logique de choix pour l'élargissement de la couverture taxinomique du COSEPAC parce que plusieurs espèces importantes sur les plans écologique, économique, social, récréatif ou esthétique sont en péril et qu'au Canada l'expertise pouvant appuyer le processus d'évaluation est considérable. Nous proposons par conséquent l'ajout au COSEPAC d'un nouveau SSE pour les arthropodes, et donc d'un vote supplémentaire au Comité. Vu le peu de données dont nous disposons sur la situation de la plupart des espèces d'arthropodes, le nombre d'espèces évaluées au cours des cinq premières années qui suivront la création de ce nouveau SSE sera limité à environ vingt espèces.

Critères de sélection des taxons pour le COSEPAC

1. Stabilité de la taxinomie et existence de spécimens

Il existe à peu près 4 500 espèces d'arachnides, 400 espèces de crustacés et 30 000 espèces d'insectes au Canada. La plus grande collection d'arachnides au Canada est celle de la Collection nationale canadienne; environ 70 p. 100 de cette collection est organisée au niveau de l'espèce. Le Musée canadien de la nature possède environ 85 000 lots de crustacés, dont l'espèce a été déterminée dans la plupart des cas.

Environ vingt millions de spécimens d'insectes se trouvent dans plus d'une centaine de collections au Canada. Environ 13 millions de ces spécimens font partie de la Collection nationale canadienne, à Ottawa. De plus, une cinquantaine de collections renferment plus de 10 000 spécimens chacune. La plupart des laboratoires d'agriculture et de foresterie et de nombreuses universités et de nombreux musées ont de petites collections, plus ou moins spécialisées, la plupart formées par une personne intéressée (ou quelques-unes) dans l'établissement. L'organisation des collections au niveau de l'espèce ou du groupe d'espèces varie beaucoup, en fonction en grande partie de l'existence, ou non, de révisions pour certaines familles faisant partie de la faune de l'Amérique du Nord.

2. Expertise taxinomique

Il existe une centaine de spécialistes de l'acarologie au Canada, la plupart étant associés à des universités, à des collections ou à des musées fédéraux ou provinciaux. La plupart des experts semblent se trouver surtout dans le Centre et l'Ouest du Canada (en particulier en Colombie-Britannique)

Nous possédons moins de renseignements sur le nombre de spécialistes des crustacés au Canada. Nous estimons que de 20 à 30 experts font en ce moment des recherches écologiques et taxinomiques sur divers crustacés. Les membres du COSEPAC sont déjà en communication avec plusieurs d'entre eux. Plus d'un millier d'entomologistes travaillent au Canada, et plusieurs centaines réalisent des recherches. Les activités de recherche sont effectuées dans les services des gouvernements fédéral et provinciaux, dans des universités et, à un degré moindre, par le secteur privé.

3. Connaissances spécialisées nécessaires pour les coprésidents et les membres du SSE

La plupart des membres du SSE des arthropodes viendront du grand groupe de spécialistes décrit ci-dessus.

4. Connaissances spécialisées nécessaires pour les auteurs de rapports de situation

Les spécialistes qui rédigeront les rapports sur les arachnides seront des étudiants de deuxième et de troisième cycles de spécialistes en taxinomie, les membres du SSE, des techniciens en recherche et des consultants. Le nom de 25 personnes environ se trouve dans la base de données du groupe de travail sur les taxons d'arachnides, la piupart de ces personnes étant dans l'Ouest (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Alberta, Manitoba) et le Centre du Canada (Ontario et Québec).

De nombreux ministères du gouvernement fédéral emploient des entomologistes, mais le plus grand nombre, et de loin, travaillent pour Agriculture Canada, qui compte 28 stations agricoles régionales et 6 centres de foresterie. Il y a autant d'entomologistes professionnels dans les universités qu'il y en a au gouvernement fédéral. De nombreux départements universitaires de biologie ou de zoologie ont au moins un entomologiste, et un grand nombre travaillent au

département d'entomologie de la University of Manitoba et du Collège Macdonald de l'Université McGill, au département de biologie environnementale de la University of Guelph et au département de biologie des universités de Toronto, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Plus de 300 étudiants de deuxième et de troisième cycles, dont environ 130 candidats au doctorat, sont inscrits à l'heure actuelle en entomologie dans les universités canadiennes. Les ministères provinciaux de l'agriculture, de l'environnement, etc., emploient plusieurs douzaines d'entomologistes, et plusieurs autres travaillent dans les musées provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Les sociétés d'experts-conseils qui effectuent des études environnementales, les firmes de lutte contre les ravageurs, les sociétés de pesticides et quelques autres organismes privés emploient aussi un petit nombre d'entomologistes.

Arthropodes canadiens (à l'exclusion des lépidoptères) qui sont peut-être en péril

Les mesures législatives sur les espèces en péril de la plupart des provinces et des territoires du Canada n'énumèrent pas à l'heure actuelle d'arthropodes autres que les lépidoptères. Cependant, au Manitoba, la situation de trois espèces de cicindélidés est soit considérée comme « préoccupante », soit à l'étude pour inscription éventuelle sur la liste, tandis qu'au Québec, une liste des espèces candidates possibles est en voie de préparation pour les coléoptères et les écrevisses.

Selon le site Web http://rbcm1.rbcm.gov.bc.ca/end_species/insectax.html, dans le cas des arachnides et des insectes, les taxons suivants sont en péril en Colombie-Britannique; il existe vraisemblablement suffisamment de données pour chacun d'entre eux, et ils seront parmi les premiers à faire l'objet d'une recommandation d'évaluation par le COSEPAC :

Arachnides :
Eremobates gladiolus
Insectes :
Coléoptères : *Cicindela parowana*
Odonates : *Argia vivida*
Orthoptères : *Litaneutria minor*
Diptères : *Apiocera barri*
Megaphorus willistoni
Hyménoptères : scolie (*Campsomeris pilipes*)
Crustacés :

Il semble aussi qu'il vaille la peine d'étudier immédiatement deux espèces d'écrevisses, *Fallicambarus fodiens* et *Cambarus diogenes*. Dans les deux cas, il s'agit d'écrevisses semi-terrestres et fouisseuses du Sud de l'Ontario.

Étant donné ce que nous savons de la plupart des groupes d'insectes, le classement que nous pourrions effectuer serait fait à partir de données inadéquates et d'une mauvaise connaissance de leur cycle biologique. Il est donc peu probable que ces espèces et ces groupes soient étudiés par le

COSEPAC, du moins dans un avenir rapproché. Nous insistons sur le fait que le nouveau SSE des arthropodes évitera de commander des rapports sur des espèces pour lesquelles les données disponibles ne nous permettent pas d'évaluer la situation quant à la conservation.

Le nombre total d'espèces d'arthropodes qu'un nouveau SSE examinera vraisemblablement au cours de ses premières années d'existence sera déterminé par un groupe de travail formé de spécialistes des trois classes (voir « Conclusions et recommandations »). Il est raisonnable d'estimer le nombre au double des espèces qui sont mentionnées ci-dessus (c.-à-d. environ 20) en cinq ans, outre les papillons qui entrent déjà dans le mandat du SSE actuel des mollusques et lépidoptères.

Conclusions et recommandations

Plusieurs espèces d'arthropodes pourraient faire immédiatement l'objet d'un examen, et plusieurs rédacteurs compétents de rapports pourraient soumissionner pour la production de rapports de situation. L'expertise est adéquate aussi pour la formation d'un sous-comité de spécialistes des espèces. Parce que l'information sur la plupart des espèces ne suffit pas pour une évaluation du COSEPAC, il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle de créer un sous-comité distinct pour les araignées, les crustacés et les insectes.

Nous recommandons la création d'un nouveau SSE, dont le mandat portera sur les arthropodes, y compris les lépidoptères dont s'occupe à l'heure actuelle le SSE des mollusques et lépidoptères. Le mandat de ce SSE se limitera aux mollusques. Il est bon de faire remarquer ici que les travaux du SSE actuel des mollusques et lépidoptères sont effectués par deux sous-groupes complètement indépendants, en raison de la nature très différente des taxons et des problèmes de conservation auxquels ils font face.

La création d'un nouveau SSE et la modification d'un SSE existant amènerait un vote supplémentaire pour le COSEPAC, et deux nouveaux « membres » (c.-à-d. les deux coprésidents).

Le SSE proposé des arthropodes sera d'abord composé des membres actuels du SSE des lépidoptères, auxquels s'ajouteraient par la suite d'autres membres. Un groupe de travail du COSEPAC serait créé pour élaborer, sous la direction du président du COSEPAC, un plan de travail pour le SSE des arthropodes. Ce groupe de travail décidera de l'expertise nécessaire pour les coprésidents et du nombre de membres du SSE et de leur expertise. Lorsqu'il sera formé, le SSE des arthropodes élaborera un mécanisme d'établissement des priorités fondé sur les risques probables et les renseignements disponibles sur les espèces canadiennes. Ce mécanisme d'établissement des priorités sera examiné par le COSEPAC avant que des rapports de situation soient commandés.